



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

64^e séance plénière

Lundi 29 novembre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Jusys, Vice-Président (Lituanie), assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 39 de l'ordre du jour (suite)

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapport du Secrétaire général (A/54/492)

Projets de résolution (A/54/L.23, A/54/L.33)

Amendements (A/54/L.46)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie qui va présenter les projets de résolution A/54/L.23 et A/54/L.33

M. Ungureanu (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale sur une question d'intérêt mondial en cette époque de mutation universelle. Nous oeuvrons ensemble à l'ONU dans une vision commune et un esprit de partenariat afin de promouvoir les valeurs démocratiques et de consolider la démocratie dans le monde entier à l'aube d'un nouveau millénaire.

Aujourd'hui, il est presque universellement admis qu'il est de l'intérêt de chaque pays de promouvoir la croissance de la démocratie au plan mondial. La démocratie favorise et encourage la stabilité politique et sociale et la croissance économique.

Récemment, une notion globale de la démocratisation est apparue; elle voit dans la démocratisation un processus — un objectif à atteindre — plutôt qu'un modèle unique à imposer à tous.

Il y a un ensemble de valeurs et de principes universels, mais chaque société fonctionne dans son propre contexte, avec l'histoire et la culture qui lui sont particulières.

De nombreux débats ont porté sur ce qu'on appelle «la paix démocratique», c'est-à-dire sur l'idée que les démocraties se font rarement la guerre et qu'il y a des liens entre la démocratie et le développement, ce qui recouvre la question de savoir si la promotion de la croissance économique se fait mieux par l'intermédiaire d'un gouvernement démocratique. La notion de bonne gouvernance touche également de près à la démocratie.

Comme le montrent des études récentes, le nombre de démocraties a presque doublé au cours de cette décennie, tandis que le nombre de conflits armés a diminué. On soutient que le développement bien équilibré qui profite à tous les groupes de la société et favorise une démocratie à

laquelle tous participent est la meilleure forme de prévention des conflits, car elle offre de meilleures chances d'échapper à la pauvreté.

L'expérience des pays qui se considèrent comme des démocraties nouvelles ou rétablies, dont certaines ont fait la transition à partir d'un régime totalitaire ou à partir d'économies planifiées et dont d'autres se relèvent d'un conflit, atteste le lien étroit entre la démocratie et les exigences d'un développement global dans un environnement pacifique. La troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Bucarest en 1997, a accordé une attention particulière à ce lien critique entre démocratie et développement durable.

On a également tiré l'enseignement que le partage des valeurs démocratiques telles que le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs, la démocratie parlementaire, l'économie de marché et les droits de l'homme ne suffit pas en soi à bâtir une démocratie effective. Un réseau cohérent d'institutions destinées à servir et mettre en oeuvre ces valeurs est absolument indispensable. Ce lien indissoluble entre valeurs et institutions représente l'essentiel de la bonne gouvernance.

Nous estimons que, par son champ d'action et sa légitimité, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour aider les gouvernements intéressés dans leurs efforts visant à favoriser les valeurs démocratiques et à édifier des institutions démocratiques.

C'est dans cet esprit que la délégation roumaine a présenté pour examen et adoption à cette session de l'Assemblée générale, avec 44 autres coparrains, un projet de résolution sur un code de déontologie démocratique.

Outre les coauteurs énumérés dans le document A/54/L.23, les pays suivants ont manifesté le désir de se porter coauteurs du projet de résolution: l'Argentine, la Belgique, la Bulgarie, la Finlande, le Japon, le Luxembourg, le Nigéria, le Paraguay, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin et la Suède.

Le texte dont est saisi l'Assemblée incarne des principes largement admis et énonce des modalités pratiques pour la mise en oeuvre de ces principes. Ils visent à consolider les processus démocratiques la promotion du pluralisme; la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; le renforcement de la primauté du droit; la mise en place d'élections véritables et périodiques; la création et l'amélioration du cadre juridique

et des mécanismes nécessaires pour assurer la participation de tous les membres de la société civile au développement de la démocratie; la bonne gouvernance; la promotion d'un environnement économique durable; et le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité.

Nous estimons que l'adoption d'un tel code serait conforme aux efforts en cours pour mettre en oeuvre, à l'échelle du système, un programme de démocratisation qui vise à renforcer la capacité de l'ONU à relever les nouveaux défis en matière de démocratisation et de bonne gouvernance dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée du millénaire qui se réunira bientôt.

Au cours de la dernière décennie, la Roumanie a beaucoup progressé. Elle est passée de la dictature à la démocratie, de l'isolement à l'intégration à l'Europe et au reste du monde. De par sa propre expérience, mon pays reste déterminé à consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous reconnaissons la tendance croissante qui indique que le processus de démocratisation est un phénomène mondial et nous admettons que toutes les démocraties, anciennes ou nouvelles, ont beaucoup à apprendre les unes des autres.

La délégation roumaine apprécie vivement le rapport du Secrétaire général et félicite ses collaborateurs de leur excellent travail. Le rapport considère de manière générale les efforts menés par l'ONU dans ce domaine et fait le point du processus global de démocratisation, ainsi que du rôle que les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies ont joué dans ce processus.

Nous attachons une importance particulière aux activités menées par le mécanisme de suivi de la troisième Conférence qui s'est réunie à Bucarest en mai dernier. Ce mécanisme novateur — qui fait coopérer de manière ouverte et transparente les gouvernements, le système des Nations Unies, les milieux universitaires et les organisations de la société civile — a continué de faire avancer des projets concrets comme ceux qui sont décrits dans le rapport, et de préparer la quatrième Conférence qui se tiendra au Bénin du 4 au 6 décembre 2000.

Nous appuyons l'idée présentée dans le rapport selon laquelle, 12 ans après la tenue de la première Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies à Manille, et alors que l'Afrique va compléter le cycle des conférences organisées sur les quatre continents, le moment est venu d'évaluer l'impact de ce mouvement sur le processus de démocratisation mondiale. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations précises qui figurent dans le rapport.

Comme l'an dernier, la Roumanie, qui assume actuellement la présidence des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, a l'honneur de présenter à cette session un autre projet de résolution au titre du point 39 de l'ordre du jour, publié sous la cote A/54/L.33. J'ai le plaisir de présenter ce projet au nom des 53 coauteurs cités dans le document. Les pays suivants ont également manifesté le désir de se porter coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Argentine, Belgique, Chili, Croatie, Japon, Norvège, Portugal et Saint-Marin.

Dans son préambule, le projet de résolution rappelle les principaux événements et documents du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, affirme les principes et résolutions antérieures approuvés par l'Assemblée générale et prend note des progrès accomplis jusqu'à présent en 1999.

Dans le dispositif, l'Assemblée générale accueillerait avec satisfaction le rapport et les recommandations qu'il contient et noterait avec satisfaction le travail accompli par le mécanisme de suivi.

Dans un paragraphe spécial, les États Membres et les institutions spécialisées et organes compétents des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales sont invités à collaborer à la tenue de la quatrième Conférence qui aura lieu au Bénin en décembre 2000.

Au nom des coauteurs, je souhaite exprimer l'espoir que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie, qui va présenter les amendements au projet de résolution A/54/L.23 contenus dans le document A/54/L.46.

M. Mesdoua (Algérie) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays suivants: l'Égypte, le Soudan, l'Iraq, la Syrie, Cuba, la Malaisie, le Pakistan, la Chine, le Viet Nam, la Jamahiriya arabe libyenne, le Laos, Singapour et l'Algérie pour présenter le document A/54/L.46.

Depuis que ce point est examiné au niveau de l'Assemblée générale, c'est bien la première fois que deux projets de résolution sont présentés pour couvrir son examen. C'est, en fait, le nouveau projet portant la cote A/54/L.23, qui suscite des controverses puisque ses promoteurs demandent à l'Assemblée générale d'endosser un ensemble de règles sur une question très sensible élaborée en dehors de l'ONU, ensemble de règles qu'elle n'a, à aucun moment, ni discuté, ni examiné.

En fait, ce sont surtout la procédure et la démarche suivies par les promoteurs de ce projet qui posent problèmes et ce d'autant qu'ils n'ont pas accepté, malgré notre demande, l'ouverture de consultations ou de discussions. Toutes nos démarches dans ce sens, sont restées lettre morte, sans écho alors que l'esprit même de cette résolution est relatif à la démocratie.

Les coauteurs de ces amendements voudraient ici réaffirmer, devant cette auguste assemblée, leur attachement fort, total et indéfectible en faveur de la démocratie et de la protection et la promotion de tous les droits de l'homme. Par conséquent, les amendements qu'ils proposent au projet de résolution A/54/L.23 visent essentiellement à éviter que l'Assemblée générale ne s'écarte de ses attributions en adoptant un texte conçu en dehors des Nations Unies.

Je me dispenserai de reprendre intégralement l'ensemble des amendements proposés par le groupe de pays auxquels j'ai fait référence. Je me limiterai à indiquer que le seul amendement substantiel est relatif au paragraphe du dispositif qui demande au Secrétaire général de l'ONU de solliciter les avis des États Membres sur cette question lors de la cinquante-cinquième session. Les autres amendements proposés s'inspirent essentiellement de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme. Je voudrais en outre, rappeler qu'à ce stade aucun des amendements proposés, je dis bien, aucun des amendements proposés contenus dans le document A/54/L.46 ne concerne le code de déontologie démocratique.

Si l'Assemblée générale accepte un tel précédent par l'adoption de ce code, rien n'empêche qu'à l'avenir, d'autres codes sur d'autres questions comme le désarmement, conçus en dehors de l'ONU, peuvent être proposés à l'Assemblée générale pour adoption.

C'est pour toutes ces raisons que les coauteurs, dont mon pays, ont estimé utile de soumettre ces amendements. Ils sont convaincus que ces amendements bénéficieront du soutien le plus large et espèrent que les États Membres respectent à l'avenir les règles et procédures régissant notre organisation pour éviter d'être de nouveau confrontés à ce genre de situation.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine partage la croyance générale selon laquelle le processus mondial de démocratisation débouchera sur l'établissement d'un système mondial dans lequel la paix et la sécurité, la prospérité et le développement économique durable seront effectivement garantis. Un tel système devrait reposer sur

les principes universels consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le processus démocratique ne parviendra à son plein potentiel que si la communauté internationale entreprend des actions communes avec le sentiment d'un objectif commun et d'un partenariat.

Il est clair que les initiatives prises au niveau national restent également primordiales. L'Ukraine, qui s'est attachée aux principes de la démocratie dès la première année de son indépendance, refuse de renoncer à ses responsabilités en matière de démocratisation. L'Ukraine a déclaré sa volonté politique d'édifier un État ouvert, libre et démocratique. Notre pays a été en mesure de maintenir la paix et l'harmonie sociale; d'éviter les tensions à base ethnique, politique ou économique; et d'assurer l'harmonie nationale.

Les élections véritablement libres et démocratiques qui se sont déroulées à la Haute Rada, c'est-à-dire au Parlement, d'Ukraine et les trois élections présidentielles qui ont eu lieu en Ukraine depuis 1991 soulignent que nous avons beaucoup accompli dans cet effort.

La dernière élection présidentielle en Ukraine a eu lieu il y a deux semaines à peine, le 15 novembre. Pour les pays ayant des traditions démocratiques établies, de telles élections sont importantes mais représentent des phénomènes courants. Pour l'Ukraine, qui n'a connu que trois élections présidentielles dans son histoire moderne, ce phénomène donne une perspective démocratique à l'ensemble du processus de transformation de l'économie et de la société.

Comme l'indiquent les résultats de l'élection présidentielle, un nouveau pas important a été fait dans la direction du développement de la démocratie et pour le renforcement de la souveraineté d'État. L'élection présidentielle a été une nouvelle confirmation du haut niveau d'activité politique de la société ukrainienne et de son attachement à un mode de vie démocratique.

De nombreux représentants d'organisations non gouvernementales ukrainiennes, de partis politiques et d'observateurs étrangers ont contribué à la transparence des élections. Sur la base de leur surveillance du déroulement du scrutin, les observateurs ont déclaré qu'il n'y avait eu aucune irrégularité qui aurait pu affecter les résultats. En même temps, les observateurs internationaux ont noté certains points faibles dans la campagne électorale; nous les étudierons de près de façon à en éviter le retour lors d'élections futures.

L'élection présidentielle a grandement contribué à structurer davantage la vie politique en Ukraine et à renforcer les fondements de la société civile qui est en train de prendre forme dans notre pays. Les résultats de l'élection présidentielle montrent également que l'Ukraine a traversé avec succès une étape critique de son histoire moderne et confirment qu'elle a choisi l'indépendance, la voie de la réforme démocratique et de la création d'une économie de marché. L'élection a affirmé une fois de plus le caractère irréversible de notre choix démocratique.

Dans ce processus de transformation de sa société, l'Ukraine continue d'être confrontée à des problèmes très difficiles. Le peuple ukrainien se rend compte qu'une réponse efficace à ces problèmes dépend largement de changements internes énergiques concernant la plupart des domaines liés à la vie sociale et économique. C'est pourquoi l'accélération et l'approfondissement du processus de réforme est à la base de tous nos plans. Une présentation détaillée de ces plans sera faite par le Président de l'Ukraine, M. Leonid Kuchma, dans son discours inaugural demain à Kiev. Nous espérons que les progrès de l'Ukraine sur la voie de la démocratie jouiront du large appui de la communauté mondiale.

Notre délégation se félicite des activités du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous partageons pleinement les idées exprimées dans le rapport du Secrétaire général (A/54/492) et les recommandations qui y sont contenues.

Nous sommes persuadés que tous les États Membres tireront parti des expériences partagées et des «enseignements tirés» dans leurs efforts pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Dans l'esprit de la recommandation 2 du rapport du Secrétaire général, l'Ukraine est prête à continuer à mettre en commun ses propres expériences pour régler les tensions interethniques et promouvoir la tolérance envers les minorités nationales. L'un des domaines dans lesquels ces expériences pourraient être utiles à d'autres nations a trait à la façon de procéder pour régler la question fort délicate du retour en Ukraine des Tartares de Crimée déportés sous le régime totalitaire soviétique. Aujourd'hui, en Ukraine, les Tartares de Crimée jouissent de tous les droits que donne une société démocratique et vivent en paix aux côtés des autres peuples qui habitent notre pays multinational.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée générale sur une proposition du Président de l'Ukraine, faite lors du récent sommet

tenu à Istanbul le 19 novembre, d'établir en Ukraine un centre analytique pour étudier les problèmes posés par les relations interethniques. Je suis persuadé que les activités d'un tel centre profiteraient à de nombreuses démocraties nouvelles ou rétablies.

Le processus de démocratisation est une tendance dominante dans le développement de la civilisation mondiale au seuil du nouveau millénaire. Je voudrais confirmer que l'Ukraine est fermement attachée aux principes de la démocratie et qu'elle est prête à continuer de coopérer avec l'ONU pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie attache une importance particulière à ce point de l'ordre du jour, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Les conférences internationales sur ces démocraties nouvelles ou rétablies reflètent un processus mondial de démocratisation pour lequel l'appui soutenu des Nations Unies est essentiel. Ma délégation félicite donc le Secrétaire général pour son rapport (A/54/492) et particulièrement pour les recommandations qu'il contient. Nous remercions également le Gouvernement roumain des efforts qu'il a investis dans le processus de suivi de la Conférence de Bucarest.

La démocratisation est un processus global. La participation des citoyens à la vie politique est en hausse, et la protection des droits de l'homme, ainsi que la primauté du droit, deviennent de plus en plus réels partout dans le monde. Il y a 25 ans seulement, moins d'un tiers des pays du monde pouvaient être considérés comme des démocraties. À la fin des années 90, cette proportion est passée à près de deux tiers.

Pourquoi y-a-t-il de plus en plus de démocraties dans le monde? La réponse est simple; les démocraties se sont avérées plus efficaces sur le plan économique, et il est bien plus agréable de vivre en démocratie que dans un autre système politique. Donc, partout où ils le peuvent et chaque fois qu'ils le peuvent, les peuples choisissent la démocratie et sont même prêts à se battre pour elle.

Les pays qui coopèrent sous le nom de démocraties nouvelles ou rétablies ont beaucoup en commun. Ils ont des aspirations semblables et sont confrontés aux mêmes défis. Les conférences qui leur sont consacrées et ce débat de l'Assemblée générale offrent donc non seulement la possibilité d'exprimer un soutien mutuel et un engagement à cet

objectif commun, mais aussi d'échanger des expériences régionales et individuelles.

Le monde démocratique vient de commémorer le dixième anniversaire de la chute du Mur de Berlin. Au cours de la dernière décennie il y a eu des changements d'une portée considérable dans les pays d'Europe centrale et orientale sur le plan de la construction et de la consolidation de nouveaux systèmes démocratiques. Dans cette tâche, les pays en question ont également dû subir des épreuves, en particulier concernant la transition à une économie de marché et la concurrence sur le marché mondial.

L'Europe du Sud-Est s'est trouvée confrontée à des problèmes supplémentaires : après la dissolution de l'ex-Yougoslavie, certains de ses Etats successeurs ont subi la guerre d'agression avec toutes ses conséquences. Dans ces circonstances, le processus de développement démocratique en Croatie a été gravement entravé, d'abord par l'agression armée, puis par les efforts menés pour réintégrer les territoires occupés.

Au début de janvier, la Croatie se prépare à des élections parlementaires qui seront les premières depuis le rétablissement du contrôle total sur l'ensemble de son territoire. Nous traversons une époque de troubles, où les priorités nationales doivent être redéfinies et où, après avoir instauré la sécurité et la stabilité, les partis politiques rivalisent pour offrir le moyen le plus rapide et le plus sûr d'accroître le développement économique et la qualité de vie de tous les citoyens. Quelle que soit l'importance de ces élections du point de vue du développement de la démocratie, elles ne constituent pas un drame, mais un important pas en avant qui enrichit notre expérience. Ce que toutes les démocraties ont en commun et ce à quoi nous nous habituons lentement dans les démocraties nouvelles ou rétablies, c'est que celui qui gagne les élections les gagne de façon conditionnelle, dans le sens que des limitations découlent de la primauté du droit, et de façon temporaire, jusqu'aux prochaines élections ou chacun aura une chance de gagner à nouveau.

Certain que le Bénin offrira un forum idéal pour discuter de la direction et des priorités futures des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, mon gouvernement se prépare à jouer un rôle plus actif à cet égard. Nous sommes persuadés que la Conférence du Bénin offrira l'occasion d'arrêter des méthodes novatrices pour coopérer avec d'autres initiatives tout en mobilisant la sagesse des gouvernements africains et de tous les autres gouvernements participants afin d'accélérer et d'élargir le processus de démocratisation partout dans le monde.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La recherche d'une société véritablement démocratique est un processus sans fin. La démocratie est une théorie normative. Le processus démocratique idéal pleinement accompli n'a pas encore été réalisé. Toutefois, la résolution sur la promotion du droit à la démocratie adoptée cette année à la Commission des droits de l'homme énonce quelques exigences fondamentales pour une société démocratique, dont notamment la liberté d'opinion, d'expression, de pensée, de conscience et de religion; la liberté de rechercher, recevoir et transmettre des informations par le biais des médias; la primauté du droit; un gouvernement transparent et responsable; le suffrage universel et égal; et des élections périodiques et libres.

Le lien entre la démocratie et les droits de l'homme va de soi. Une société démocratique qui fonctionne bien reste la meilleure garantie du respect de tous les droits de l'homme. Des institutions gouvernementales transparentes et responsables, qu'elles soient nationales, régionales ou locales, sont indispensables pour que les peuples continuent d'avoir confiance en leurs dirigeants. Le Code de déontologie démocratique proposé représente une autre mesure importante. Le projet de résolution est également la nette indication d'une tendance encourageante de ces dernières années, qui voit de plus en plus de pays rejoindre les rangs des démocraties. Le processus qui conduit à la démocratie peut être lent et douloureux. Les nombreuses démocraties nouvelles ou rétablies qui sont souvent fragiles, ont besoin de patience, d'encouragement et, parfois, d'assistance internationale pour se développer et prospérer.

Mon gouvernement se félicite en particulier du fait que le présent projet de résolution et le Code de déontologie démocratique sont le résultat d'un effort mené par les démocraties nouvelles ou rétablies elles-mêmes. La prise en mains de ce processus garantit qu'elles continueront leurs efforts pour voir ces idées mises en pratique. La Norvège appuie fortement le groupe des démocraties nouvelles ou rétablies qui ont présenté le projet de résolution à l'examen. Nous pensons que la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui se tiendra au Bénin en décembre 2000, contribuera à la poursuite du renforcement du processus démocratique, en particulier en Afrique.

Tout au long des années 90, la politique d'aide au développement suivie par la Norvège a été axée sur la démocratie en tant que dimension importante du développement social durable. Nous avons appuyé des élections générales et présidentielles, ainsi que des élections locales et régionales, dans un certain nombre de pays en dévelop-

pement. Nous avons aidé à renforcer des capacités et des services d'appui pour des assemblées nationales. Nous avons également apporté un appui aux médias, aux organisations de femmes et au mouvement syndical pour renforcer la société civile. Nous ne pouvons pas construire la démocratie par le biais d'une pareille assistance, mais nous pouvons contribuer à permettre aux pays de le faire eux-mêmes.

Une tâche particulière dans nos efforts communs pour construire et renforcer la démocratie, consiste à mobiliser les peuples dans les pays où la participation au processus démocratique se détériore, où le cadre institutionnel est peut-être en place mais ne fonctionne pas de façon à inspirer confiance. Pour réaliser une démocratie viable qui fonctionne, il faut que chacun pense que cela en vaut la peine. La démocratie doit prouver qu'elle sert le bien commun et qu'elle répond à la volonté du peuple. Elle doit permettre une participation véritable où tous sont égaux et où il n'y a pas de privilèges.

L'une des plus grandes menaces pour la démocratie est l'apathie et le sentiment de futilité. Consolider la démocratie, c'est donc en partie renforcer la confiance des peuples dans les institutions démocratiques et les encourager à participer. Sinon, la démocratie ne marche pas. Il y a lieu de s'inquiéter devant la faible participation électorale dans de nombreux pays. Lorsque la participation au processus démocratique tombe de manière spectaculaire, c'est le reflet d'un sentiment d'impuissance et d'une crise de confiance. Dans les démocraties nouvelles, les premières élections libres se caractérisent en général par un grand enthousiasme et une longue participation électorale. Si les dirigeants élus n'améliorent pas le sort de la majorité de la population ou s'il y a une corruption généralisée, la démocratie perd sa crédibilité aux yeux de beaucoup.

Nos efforts, par le biais d'une aide au développement, chercheront avant tout à permettre à chacun de comprendre que la démocratie ouvre l'accès à une vie meilleure. Il faut renforcer la société civile pour mettre chacun à même d'influer sur les événements qui l'affecte au niveau national et local. Les électeurs doivent être certains que leurs votes comptent.

Dans nos efforts communs pour promouvoir la démocratie, nous devons nous en tenir fermement à nos principes, d'une part, et avoir une attitude humble, d'autre part. Nous ne devons pas nous écarter du principe selon lequel la démocratie implique diversité et choix, égalité et respect de l'individu. En même temps, nous devons garder à l'esprit le fait qu'il y a différents moyens d'organiser la démocratie. À

moins que l'on ne tienne compte des facteurs locaux et de la culture locale, il est difficile à la démocratie de prendre racine. La démocratie ne peut pas être imposée de l'extérieur; elle doit faire partie d'un processus qui se nourrit de l'intérieur. Nous devons accepter que cela prenne du temps.

Mme Tuya (Mongolie) (*parle en anglais*) : Prenant la parole devant l'Assemblée générale sur la question des démocraties nouvelles ou rétablies, je me reporte par la pensée aux événements d'il y a 10 ans lorsque les premiers vents de changement ont commencé à souffler sur ma patrie, la Mongolie, et que défiant le froid de l'hiver, des foules se sont réunies dans les rues pour participer aux premiers rassemblements jamais tenus en faveur de la démocratie. C'était en décembre 1989. À ce moment-là en Mongolie, on ne savait pas grand chose de la démocratie. Nous ne connaissions vraiment rien du concept des droits de l'homme et notre connaissance du monde environnant dérivait en totalité d'idées préconçues. Aujourd'hui, alors que nous regardons en arrière, nous pouvons voir que ce que nous avons réalisé en Mongolie au cours de la décennie écoulée en érigeant les institutions de la démocratie, en promouvant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en laissant libre cours à l'initiative privée et en développant nos relations extérieures représente un progrès majeur dans le sens d'une société démocratique autonome, d'une économie dirigée par le secteur privé et d'une association plus étroite avec le reste de la communauté internationale.

Pour nous tous en Mongolie, ces 10 dernières années ont constitué une décennie difficile mais enrichissante qui nous a permis d'apprendre — et de désapprendre — et qui a considérablement élargi notre compréhension des politiques que nous devrions mettre en oeuvre pour garantir une meilleure existence pour nous tous. Cette décennie a dans l'ensemble été marquée par des progrès considérables dans nos efforts en vue de réformer simultanément les systèmes politique et économique de la nation. En tant que citoyenne mongole, je suis fière que mon pays ait fait preuve d'une détermination si vive d'embrasser le changement et c'est un privilège pour moi d'avoir cette occasion de prononcer cette allocution sur la démocratie aux Nations Unies, à l'heure où nous commémorons et célébrons le dixième anniversaire de la victoire de la démocratie en Mongolie.

Ces dernières années, dans le domaine des réformes politiques, nous avons introduit et réussi à maintenir une démocratie multipartite très vivante. Les institutions démocratiques se sont solidement enracinées. Par le biais d'élections périodiques libres et équitables, par le biais d'une presse et de médias libres et par le biais de diverses organi-

sations non gouvernementales, le peuple exerce son droit souverain de participation à la prise de décisions nationale. La stabilité et la viabilité des institutions démocratiques de la Mongolie et la solidité de la culture de participation populaire ont résisté à l'épreuve du temps au cours des trois élections parlementaires et des trois élections présidentielles qui ont eu lieu depuis 1990, chaque fois de manière libre et équitable.

La nouvelle constitution de la Mongolie, qui incorpore et reflète ces changements fondamentaux, a été adoptée en janvier 1992. Elle garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à savoir notamment la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi et l'indépendance du pouvoir judiciaire. La Cour constitutionnelle s'est avérée un solide défenseur de la démocratie et des droits de l'homme. Une société civile informée fait son apparition et l'autonomie locale se renforce. Le débat national sur les diverses questions politiques fait maintenant partie du processus démocratique et a introduit la transparence dans la prise de décisions.

L'un des plus importants acquis de la démocratisation a résidé dans le changement des attitudes et des manières de penser. La liberté politique et la démocratie ont donné le pouvoir aux individus et libéré leur énergie d'entreprise et leur énergie créatrice, ce qui facilite leur participation active aux processus économique, social et politique. Nous pensons fermement que le sentiment de pouvoir influencer sur les décisions qui affectent directement notre vie est l'une des plus douces récompenses de la démocratie.

Le Gouvernement de la coalition démocratique, qui est arrivé au pouvoir après les élections parlementaires de 1996, a établi un programme ambitieux tendant à renforcer la démocratisation et la libéralisation économique en Mongolie, et à consolider la bonne gouvernance. Ces dernières années, mon pays a pu notamment, maintenir un taux moyen de croissance annuelle de 3,5 % et assurer une baisse régulière de l'inflation qui est tombée de 53 % en 1996 à 6 % en 1998. À la suite du processus de privatisation et des efforts déployés pour soutenir l'entreprise privée, le secteur privé produit aujourd'hui plus de 60 % du produit intérieur brut du pays. La presque totalité de notre cheptel de plus de 32 millions de têtes appartient à des particuliers.

Nous sommes fermement convaincus que la transparence et la responsabilité, une meilleure gestion publique et une société civile robuste sont les ingrédients essentiels d'un développement stable. La réforme du secteur public en cours prévoit la promulgation d'un projet de loi sur le financement et la gestion du secteur public, des politiques

anti-corruption, la poursuite de la réforme judiciaire, une meilleure application des lois et la poursuite de la décentralisation.

Dans l'ensemble, on peut conclure que les principaux fondements politiques et juridiques propres à consolider la transformation démocratique ont été mis en place en Mongolie. Et je voudrais souligner que nos réalisations d'aujourd'hui ont été possibles grâce au soutien et à l'aide sans réserve de la communauté internationale. Au nom du Gouvernement mongol, je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux organisations du système des Nations Unies et aux donateurs multilatéraux et bilatéraux pour leur appui à nos efforts tendant à construire une société démocratique. En se lançant sur la voie de la démocratie et en suivant une politique étrangère ouverte et reposant sur de nombreux piliers, mon pays a acquis de nouveaux partenaires, aussi bien parmi les démocraties établies que les démocraties naissantes.

Néanmoins, 10 ans après, alors que nous évaluons nos réalisations du point de vue de ce qui a été fait pour réduire la pauvreté, créer des emplois et assurer de meilleurs niveaux de vie pour la population, nous sentons qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser les promesses de la démocratie. Lors de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies tenue à Bucarest (Roumanie) il y a deux ans, sur le thème «Démocratie et développement», les représentants des démocraties nouvelles ou rétablies ont noté qu'un système démocratique de gouvernement est le meilleur modèle pour assurer un cadre de libertés offrant des solutions durables aux problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels nos sociétés font face. Nous appuyons pleinement cette déclaration qui, en fait, demandait aux démocraties nouvelles ou rétablies non seulement d'assumer la responsabilité des affaires politiques de leurs sociétés, mais aussi de garantir un meilleur niveau de vie à leur population et de lui offrir de meilleurs soins de santé, une meilleure éducation et un meilleur environnement.

Si l'on devait juger la promesse de la démocratie en fonction de sa contribution sur tous ces plans, il est certain qu'il nous reste beaucoup à faire. Comme notre expérience le suggère, la plus grande tâche pour les dirigeants engagés d'un pays en développement doté d'une économie en transition et d'une démocratie nouvelle est de gérer la tension qui existe entre la démocratie, que l'on conçoit comme devant déboucher sur une vie meilleure, et la dure réalité des contraintes financières, du manque de ressources, des inefficacités structurelles et des mauvaises pratiques qui demandent du temps pour être pleinement résolues. En ce

sens, le dixième anniversaire du mouvement démocratique en Mongolie, qui sera célébré le 10 décembre, représente pour nous une importante occasion de faire le bilan de l'expérience passée et de tirer des enseignements afin de formuler une meilleure vision pour l'avenir.

Depuis la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Manille en 1988, la démocratie a fait figure de tendance internationale majeure. Beaucoup d'États — et leur population — se sont pour la première fois lancés dans un processus de démocratisation pour la première fois. D'autres États ont pris des mesures pour restaurer leurs racines démocratiques. C'est ainsi que, gagnant de plus en plus d'adeptes dans les domaines culturel, social et économique, la démocratie est reconnue sans cesse davantage comme une réponse appropriée à un grand nombre de préoccupations humaines et comme un ingrédient du développement durable et de la paix durable.

La mondialisation de l'activité économique et des communications et les menaces continues qui pèsent sur la sécurité, le progrès et le développement ont engendré une série d'enjeux multiples aussi bien pour les démocraties nouvelles que pour les démocraties établies à l'aube du nouveau millénaire. Je dois dire ici que je suis pleinement en accord avec la conclusion du Secrétaire général, contenue dans son rapport (A/54/492), selon laquelle si, dans les décennies à venir, il convient de soutenir les démocraties nouvelles ou rétablies et même de redoubler d'efforts à leur égard, il ne faut pas pour autant négliger les mesures que les démocraties bien établies devront prendre pour aborder ces enjeux.

Les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies en tant que forums ouverts jouissant de la participation active des gouvernements, des organes intergouvernementaux, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales, constituent une assemblée appropriée pour partager les expériences et les leçons apprises et explorer des approches novatrices pour relever les défis anciens et nouveaux à la démocratie. À cet égard, nous pensons que la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui doit se tenir début décembre 2000 à Cotonou (Bénin) autour du thème «Démocratie, Paix, Sécurité et Développement» enrichira notre compréhension de la démocratie et de ses nombreuses composantes, des liens qui existent entre la démocratie et le développement et des moyens de mieux faire face à ces défis. Ma délégation partage également l'espoir exprimé par le Secrétaire général que la Conférence du Bénin arrêtera notamment des méthodes novatrices pour coopérer avec

d'autres initiatives visant à renforcer la progression de la démocratie dans le monde entier. Une de ces initiatives est le Forum sur les démocraties naissantes qui s'est tenu à Sana'a (Yémen) en juin dernier et qui a réuni un groupe divers de pays dont les progrès démocratiques sont moins bien connus. La Déclaration de Sana'a qui indique que la communauté internationale a eu tendance à s'intéresser aux pays qui sont considérés plus importants au plan stratégique ou qui sont en crise, mérite, à notre avis, d'être examinée de plus près.

La Mongolie voudrait féliciter le Gouvernement roumain des efforts qu'il a faits depuis la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies pour en mettre à exécution les importantes recommandations, dont la création d'un mécanisme de suivi et l'élaboration d'un code de déontologie démocratique. Nous pensons que les délibérations d'aujourd'hui permettront de dégager un appui efficace de la part de la communauté internationale au code de déontologie démocratique qui représente un ensemble fondamental de normes démocratiques pour les gouvernements. À notre avis, il contribuera également à l'affirmation d'une culture de la démocratie.

Le Gouvernement mongol se félicite de l'assistance multiple fournie par les Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies qui va d'un appui à la promotion d'une culture de démocratie, par le biais de l'assistance électorale, au renforcement des institutions et des capacités en vue de la démocratisation. La Mongolie, pour sa part, met actuellement en oeuvre un programme de décentralisation et de soutien à la démocratie en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Du fait de son impartialité et de sa légitimité universelle, l'Organisation des Nations Unies qui, de par sa Charte, a pour but de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous est, à notre avis, exceptionnellement bien placée pour fournir ce genre d'assistance à la demande des États Membres.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de maintenir un dialogue ouvert comme nous le faisons aujourd'hui sur les défis auxquels font face les pays dans leurs efforts pour développer, rétablir et consolider la démocratie. Il y a deux ans à Bucarest, la Mongolie a offert d'être l'hôte d'une des prochaines conférences des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous espérons sincèrement que cela contribuera au processus continu d'acquisition de connaissances et de partage d'idées et d'expériences, et de définition des méthodes qui permettront de relever de façon adéquate les défis des premières années du prochain millénaire.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : Depuis maintenant près de 10 ans, les concepts et les principes de la démocratie se propagent à grande échelle, au niveau de la planète et ont une incidence directe sur les vies de nombreuses populations de par le monde qui languissaient sous des régimes oppressifs. Avec l'élargissement du cercle d'États qui ont adopté des systèmes démocratiques de gouvernement, dans les pays en développement en particulier, les démocraties nouvelles ou rétablies ont fait surface. C'est ainsi que la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a été convoquée à Manille en 1988, suivie des Conférences de Managua puis de Bucarest. Nous attendons maintenant avec intérêt la quatrième Conférence internationale qui doit se tenir à Cotonou en décembre 2000. Ce qui distingue toutes ces conférences c'est qu'elles ne sont pas limitées aux États ou à certains thèmes. Elles sont ouvertes à tous les éléments de la société civile et le débat porte sur tous les aspects de la démocratie en tant que forme de pensée ainsi que système multiforme de gouvernement reposant sur la liberté de l'individu et de la société.

Les Nations Unies se sont bien sûr félicitées de ces Conférences internationales, comme le montrent les résolutions de l'Assemblée générale qui ont appelé le système des Nations Unies à appuyer les gouvernements qui encouragent et consolident les démocraties nouvelles ou rétablies dans le domaine des droits de l'homme, de la mobilisation de la société civile, de l'assistance électorale, de l'appui à des médias indépendants et libres et de la promotion de l'État de droit. Tout cet appui a été obtenu grâce à des programmes, des conférences et des ateliers organisés sous l'égide de l'ONU et de ses institutions, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, dont nous nous félicitons vivement. Nous espérons que l'appui des Nations Unies s'étendra et s'élargira, étant donné ses incidences profondes, en particulier dans le cas d'une démocratie nouvelle ou récemment rétablie. Il s'agit bien sûr d'un stade qui comporte des risques et des possibilités de rechute, surtout dans les pays en développement, étant donné le manque de conditions essentielles à la poursuite d'une voie démocratique et en particulier l'existence d'un système économique répondant aux besoins fondamentaux et aux besoins culturels d'une société, sans oublier la primauté du droit et l'existence d'une société civile robuste reposant sur des activités politiques et professionnelles.

Dans ce contexte, depuis 11 ans maintenant, de nouveaux États démocratiques sont devenus actifs grâce aux Conférences internationales et à l'appui des Nations Unies pour promouvoir des systèmes démocratiques à tous les niveaux de la société et de l'État. Au cours de cette session,

ces États ont pris une initiative importante en parrainant le projet de résolution sur le code de déontologie démocratique. Nous appuyons ce projet de résolution et nous pensons qu'une large diffusion du code est essentielle. Certaines activités politiques devraient être organisées pour débattre des éléments du code du fait de ses avantages incontestables pour la consolidation de la prise de conscience démocratique partout dans le monde.

Je voudrais à cet égard mettre l'accent sur le Forum sur les démocraties naissantes qui s'est tenu à Sana'a le 30 juin dernier. Seize États, avec des représentants de partis politiques, les médias, des intellectuels, des gens de science et des syndicalistes ont participé à ce Forum. De même, la Déclaration de Sana'a qui a été adoptée le 30 juin 1999 à la fin du Forum recouvrait la plupart des éléments du code de déontologie démocratique. La Déclaration de Sana'a a été annexée à un document officiel des Nations Unies (A/54/321) au titre du même point de l'ordre du jour.

À cette occasion, j'ai le plaisir de citer un extrait de la déclaration faite par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, M. Abdul-Qader Bammal devant l'Assemblée générale au cours de la présente session.

«Je voudrais réaffirmer ici ce qu'a dit le Président Ali Abdullah Saleh, à savoir que la République du Yémen souhaite accueillir la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui aura lieu en 2003 en Asie» (A/54/PV.19).

Notre Ministre des affaires étrangères a poursuivi en disant que la République du Yémen a indissolublement lié son unité nationale au processus démocratique. Elle a également adopté la méthode démocratique dans le cadre d'un processus continu vers le développement global.

La République yéménite s'est attachée à la démocratie par des liens indissolubles. Pour elle, la vie démocratique est une voie irrévocable vers le développement. L'État et la société au Yémen livrent une lutte incessante pour faire de la démocratie dans notre pays un mode de vie constant, qui progresse chaque jour pour devenir, en fin de compte, l'axe autour duquel tourne toute la vie politique, sociale et économique au Yémen.

M. Ortique (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que je prends la parole ce matin sur cette question importante. Comme l'a dit la Secrétaire d'État Mme Albright, la démocratie est toujours et partout une oeuvre en cours. Au cours des 10 dernières années,

l'essor mondial de la démocratie a été exaltant et sans précédent. Dans toutes les régions, les nations se sont libérées de gouvernements répressifs, de conflits qui les divisaient et de systèmes économiques soumis à un contrôle rigide. Les États-Unis sont donc fermement convaincus que la croissance de la démocratie partout dans le monde sert le mieux les intérêts nationaux de chaque état membre des Nations Unies.

La coopération entre les individus et les gouvernements est indispensable si l'on veut que les droits de l'homme, l'État de droit, le règlement des conflits, la stabilité politique et sociale et la croissance économique continuent de prospérer. Ce n'est qu'en nous appuyant mutuellement les uns sur les autres, en engageant un dialogue ouvert et en faisant face ensemble aux défis que nous pourrions soutenir et consolider la démocratie dans le monde entier.

Les États-Unis félicitent donc le Gouvernement roumain d'avoir présenté le projet de résolution à l'étude aujourd'hui. Ce projet de résolution est un suivi tangible de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Bucarest en 1997 et offre un cadre utile et opportun pour mettre en oeuvre, dans la pratique, les recommandations de la Conférence.

Les réunions et les proclamations sur la démocratie ont une valeur peu durable si on ne prend pas des mesures concrètes pour donner aux gens la capacité de choisir leur propre destinée grâce à des élections multipartites et à d'autres pratiques démocratiques. C'est pourquoi mon Gouvernement se réjouit à la perspective de contribuer activement et substantiellement à la quatrième Conférence internationale qui sera organisée l'an prochain à Cotonou (Bénin) autour du thème important «Démocratie, Paix, Sécurité et Développement». Nous prévoyons que la Conférence du Bénin fera progresser les objectifs qui se sont faits jour à la Conférence de Bucarest et aux conférences antérieures des démocraties nouvelles ou rétablies.

Les États-Unis applaudissent également l'initiative prise par la Roumanie en formulant le code de déontologie démocratique et en le présentant à l'Assemblée générale. Cet instrument réaffirme rigoureusement les principes fondamentaux de liberté et de droits de l'homme pour tous les peuples, principes que les États-Unis sont les premiers à appuyer en cette ère de transition vers la démocratie. La grande majorité des définitions et des normes contenues dans l'instrument et embrassant les divers domaines se révéleront très utiles aussi bien pour les nations naissantes que pour les démocraties bien établies parce qu'elles cher-

chent à relever au cours des années à venir les défis de la démocratisation et à renforcer les acquis durement obtenus.

La délégation des États-Unis se réjouit à la perspective de collaborer avec les parrains et les autres délégations intéressées pour mettre au point un texte qui contribuera considérablement à l'évolution en cours des normes démocratiques. Nous souhaitons renforcer l'idée de plus en plus répandue selon laquelle la démocratie — le gouvernement basé sur la volonté du peuple, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme — constitue le meilleur espoir possible pour l'humanité tout entière. Si le code de déontologie démocratique aide à empêcher, ne serait-ce qu'un État Membre de l'ONU de succomber aux tentations de la corruption, de l'abus de pouvoir ou de la persécution des minorités, il se sera révélé vraiment très utile.

Les projets de résolution présentés par la Roumanie s'inscrivent fort bien dans un phénomène important qui est en train de prendre de l'ampleur. Depuis les années 70 le nombre de démocraties électorales est d'après une estimation passé, de 30 à plus de 110. Cela mérite d'être répété : le nombre de démocraties électorales est selon une estimation passé, de 30 à plus de 110. En même temps, la communauté internationale est en train d'accentuer ses efforts pour aider et guider les démocraties nouvelles, rétablies et naissantes. Citons juste quelques exemples tirés de l'année écoulée : premièrement, la déclaration inaugurale de la conférence de New Delhi du Mouvement mondial en faveur de la démocratie; deuxièmement, la résolution intitulée «Promotion du droit à la démocratie» adoptée à une écrasante majorité par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et troisièmement, la Déclaration de Sana'a issue du Forum sur les démocraties naissantes. L'année prochaine il y aura d'autres événements importants dans ce domaine, notamment la réunion ministérielle de la communauté des démocraties à Varsovie (Pologne) en juin, et en décembre, la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies à Cotonou (Bénin).

La démocratie réelle n'est pas fonction d'une seule élection ou d'un seul document. Elle dépend de nombreux facteurs, tels que le développement d'une société civile forte, la formation de citoyens informés, l'existence d'une presse libre et d'une opposition loyale et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Sans crainte d'entendre une contradiction justifiée, je déclare devant cette assemblée que les gouvernements démocratiques représentent le meilleur moyen de favoriser la stabilité politique, le progrès économique et la coopération pacifique entre les nations.

Pour terminer, permettez-moi de dire que les États-Unis sont fiers d'appuyer le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous continuons de travailler avec nos partenaires aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales pour contribuer à faire des principes démocratiques une réalité pour tous les peuples du monde. Les êtres humains, au-delà des montagnes majestueuses, de l'autre côté des vallées sereines et des vastes plaines ainsi que dans les métropoles surpeuplées regorgent de fierté et les individus, quelle que soit leur couleur et leur conviction, embrassent ce puissant mouvement en faveur des libertés démocratiques et en faveur des démocraties nouvelles ou rétablies pour tous les peuples du monde.

M. Pal (Inde) (*parle en anglais*) : Il y a plus d'un demi-siècle, lorsque l'Inde a accédé à l'indépendance, certaines personnes à l'extérieur se sont demandé si un pays aussi grand, d'une telle diversité ethnique, avec plus de langues et de religions que certains continents et dont les cultures et traditions régionales distinctes remontaient aux débuts de la civilisation indienne pourrait rester longtemps sur la voie démocratique qu'il avait choisie, d'autant plus que des choix extrêmement difficiles allaient s'imposer alors que nous nous attaquions à la tâche considérable du développement. En Inde, cependant, on s'accordait à penser que, justement parce que nous étions si divers, seul un système de gouvernance respectant le pluralisme serait viable pour nous. Par définition, nous ne pouvions être qu'une démocratie quant au régime politique et prospérer en cultivant et en nourrissant l'esprit de l'éthique démocratique.

Il y a une leçon fondamentale à tirer de notre expérience. C'est dans les États qui semblent difficiles à maîtriser ou à gouverner que la démocratie est le plus nécessaire. Les tentateurs et les Cassandre diront peut-être que l'autoritarisme est nécessaire pour maintenir l'union de sociétés fragiles et complexes. Ils se trompent — les structures autoritaires finissent par s'effondrer alors que les démocraties croissent et prospèrent.

Nous savons par notre propre expérience que les pays en développement démocratiques ont des problèmes particuliers. Par définition, une démocratie ne peut pas imposer des solutions totalitaires à ses nationaux. Dès lors, au cours des 30 et quelques premières années de notre indépendance, notre économie n'a pas progressé de manière aussi spectaculaire que celle d'autres pays où des régimes draconiens imposaient des politiques qui avaient de sérieuses incidences sociales et politiques sur leurs citoyens, mais qui produisaient des chiffres de croissance remarquables. Nos progrès initiaux ont suivi le rythme de l'éléphant et non du tigre — un rythme imposé par les impératifs du système démocratique.

cratique dont les fondements étaient posés. Maintenant que ces fondements ont été collectivement posés, notre économie est en train de prendre de l'essor. Nous reconnaissons les initiatives soigneusement calibrées qui ont dû être prises pour encourager cet essor.

La morale de l'histoire, d'après notre expérience de démocratie établie — et cela vaut peut-être pour nos partenaires dans les démocraties nouvelles ou rétablies —, est que la démocratie ne peut pas être traitée comme une mode que l'on essaie et que l'on jette si elle ne donne pas des résultats immédiats. La démocratie est et doit être un mode établi de vie nationale; si on ne l'admet pas complètement et sans équivoque, elle ne produit pas de résultats.

Cette année même, lorsqu'un seul vote au Parlement a entraîné la chute du dernier gouvernement et de nouvelles élections générales, certaines voix à l'étranger se sont de nouveau interrogées sur le coût du suffrage universel dans un pays en développement comme l'Inde. Cette pensée ne nous a jamais effleuré l'esprit. Comme toute chose qui en vaut la peine, la démocratie implique des coûts et nous sommes heureux de les assumer. Les 600 millions, ou peu s'en faut qui constituent l'électorat indien ont montré une fois encore que ce sont eux qui détiennent le pouvoir et que ceux qu'ils choisissent pour diriger la nation ont des comptes à rendre à la volonté du peuple. Si le choix était possible, que choisirait toute nation — de nouveaux gouvernements, démocratiquement élus, même avec les dépenses et les distractions que cela comporte, ou l'ordre trompeur et l'impassibilité d'un régime dictatorial rétabli?

Nous sommes heureux de constater que, même s'il y a eu d'occasionnelles et regrettables rechutes, la démocratie est la seule norme sur laquelle le consensus est presque universel. La force de l'Union interparlementaire est un bon baromètre du progrès démocratique et nous sommes particulièrement heureux que, cette année, la Vice-présidente de la Chambre haute de notre Parlement, Mme Najma Heptullah, ait été élue à l'unanimité Présidente de l'Union, devenant ainsi la première femme dans les 110 ans d'histoire de l'Union à occuper ce poste.

Pour en venir au rôle que les Nations Unies peuvent jouer à l'appui des démocraties nouvelles ou rétablies, le contrôle du respect des droits de l'homme et l'offre d'une aide électorale au moyen d'ateliers et de séminaires ne font que gratter la surface. Ce qu'il faut, c'est une aide basée sur les besoins qui s'inspire des recommandations de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Tenue à Bucarest en 1997 elle a défini les impératifs suivants auxquels il leur faut satisfaire : consoli-

dation de la démocratie; sécurité et la paix; liberté économique dans un contexte de mondialisation; ordre et justice sociales; et intégration à l'ordre mondial. C'est dans ces domaines que l'ONU peut et doit jouer un rôle d'appui.

Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'après les transformations démocratiques des années 70 et 80, la consolidation du processus démocratique est une préoccupation principale. La poursuite de la démocratisation mondiale, déclare le Secrétaire général, n'est pas nécessairement assurée. De récents événements ont montré à quel point ceci est vrai. Si nous pouvons nous réjouir avec le Nigéria et l'Indonésie de leur retour triomphant à la démocratie, des coups d'État militaires ont eu lieu ailleurs. Des pays qui sont eux-mêmes des démocraties établies et prétendent promouvoir partout des idéaux démocratiques ne devraient pas sympathiser secrètement avec ceux qui renversent la démocratie, ni faire preuve d'indulgence face aux défis lancés aux normes démocratiques. Les pays dans lesquels la démocratie n'a pas pris racine vont surveiller anxieusement la réaction des démocraties puissantes du monde lorsqu'une démocratie rétablie retourne de force à un régime militaire.

Le Secrétaire général s'est félicité de la décision du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, prise à Alger en juillet dernier, en vertu de laquelle les dirigeants de régimes militaires ne seront plus admis à ces sommets. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Durban en novembre, ont réadmis le Nigéria dans leurs rangs, mais ont décidé de suspendre de leurs conseils un autre membre dont le gouvernement avait été renversé par des militaires. Ils ont demandé le rétablissement immédiat du régime démocratique civil et le respect de l'état de droit dans ce pays. Ce sont là des décisions qui encourageront la démocratisation mondiale et la consolidation de la démocratie. Le monde ne doit pas conférer de légitimité à ceux qui usurent la démocratie ou y portent atteinte.

Nous saluons la déclaration d'Ashkabad des Républiques d'Asie centrale, ainsi que la Déclaration de Budapest du Conseil de l'Europe. Les menaces posées par le terrorisme, le nationalisme agressif et les défis pesant sur l'intégrité territoriale des États démocratiques ont été soulignés dans ces deux déclarations. La Déclaration et le Programme d'éducation à la citoyenneté démocratique du Conseil de l'Europe note clairement que l'éducation est un outil important pour renforcer la prise de conscience par l'individu de ses droits et de ses responsabilités et lui donner la capacité d'exercer ces droits et de respecter les droits des autres. Ces éléments sont cruciaux non seulement pour les démocraties nouvelles et rétablies, mais aussi pour que se poursuive

partout dans le monde la consolidation du processus démocratique.

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont examiné en détail les liens entre démocratie, développement et droits de l'homme. Il faut constamment rappeler qu'ils se renforcent mutuellement. La démocratie ne peut pas prospérer sans développement économique et social et un développement économique et social à une large assise ne peut se faire dans un pays qu'avec la pleine participation de son peuple au processus politique, social et culturel. Comme le dit le Professeur Amartya Sen dans son dernier livre, le développement, c'est la liberté.

Notre opinion réfléchie est que la gouvernance ne constitue qu'un aspect de la consolidation de la démocratie. La gouvernance démocratique implique la gouvernance par la volonté des citoyens, qui s'exerce dans le cadre de mécanismes constitutionnels indépendants. C'est donc la volonté du peuple qui définit les institutions politiques, les manifestes économiques et sociaux, les objectifs et les instruments. Mais, pour atteindre des objectifs qui ont été fixés démocratiquement, il faut des ressources. Les ressources sont le facteur crucial qui fait la différence entre une bonne gouvernance efficace et une gouvernance pleine de bonnes intentions et qui ne peut pourtant pas répondre aux besoins des populations. Les menaces extraterritoriales et les autres menaces qui pèsent sur la souveraineté des États constituent un deuxième facteur qui risque de détourner l'attention du développement social et économique. Par conséquent, si l'on concentre son attention de manière trop étroite sur la gouvernance, sans prêter l'attention qui convient aux défis du développement et de la sécurité, on ne contribue pas à consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Il faut envisager la consolidation et la promotion des démocraties dans le monde entier et globalement.

Nous notons donc avec un intérêt particulier que, dans l'une de ses recommandations, le Secrétaire général indique que, tout en prêtant attention aux besoins des démocraties nouvelles et rétablies,

«dans les décennies à venir (...) il ne faut pas négliger les mesures que les démocraties bien établies devront prendre pour aborder les multiples enjeux de la mondialisation et neutraliser les menaces qui pèsent sur la sécurité, le progrès et le développement» (A/54/492, par.36)

C'est précisément avec cet objectif à l'esprit qu'un groupe de démocraties établies a décidé au début de l'année de lancer une nouvelle initiative qui a pour nom la «com-

munauté des démocraties» et qui rassemble toutes les démocraties pour célébrer notre conviction et notre engagement communs. Nous souhaitons transmettre cet héritage aux générations à venir et faire face aux défis communs. Cette initiative, à nos yeux, complète les efforts des démocraties nouvelles et rétablies et consolide l'idéal démocratique dans le monde entier.

M. Mabilangan (Philippines) (*parle en anglais*) : Dans le débat sur l'univers actuel mondialisé, câblé et connecté de l'après-guerre froide, on omet parfois de mentionner la vague de démocratisation de la dernière décennie qui a favorisé l'avènement de la liberté dans plus de pays qu'à tout autre moment de l'histoire. Si ceci signifie que la démocratie et la liberté, acquises durement ou dans mal, sont sur le point d'être considérées comme allant de soi, nous avons en effet beaucoup à faire.

Bien qu'aujourd'hui les pensées et les idées puissent se répandre dans le monde entier en appuyant simplement sur un bouton, bien que les fruits du travail puissent être transportés rapidement par-delà les océans, nous ne devons pas céder à l'autosatisfaction ni réduire nos efforts pour aider les autres à réaliser des progrès démocratiques. Car la démocratie soutient la société civile, libère l'esprit d'entreprise et élève le développement à des sommets d'innovation et de créativité. Nos progrès futurs ne seront pas soutenus si nous ne faisons pas en sorte que la démocratie se répande et si nous ne permettons pas aux libertés politiques et sociales de s'épanouir. Nous devons poursuivre nos efforts pour rendre la démocratie universelle.

C'est dans l'objectif de la réalisation universelle que la première Conférence internationale des démocraties nouvellement restaurées, dont l'idée a été conçue au départ par le regretté Ministre des affaires étrangères Raul Manglapus et pleinement appuyée par Corazon Aquino, qui était alors Présidente, a été convoquée à Manille en 1988. Nous savions alors que les démocraties nouvelles elles-mêmes devaient prendre fermement en main la promotion du respect des principes démocratiques et encourager la diffusion, ainsi qu'une plus grande compréhension, de la démocratie et du lien indissoluble qui existe entre la démocratie, la paix et le développement.

Lors de notre deuxième Conférence, qui s'est tenue à Managua en 1994, nous avons fait un autre pas important en adoptant la Déclaration de Managua et le Plan d'action qui portaient sur les questions liées aux processus politique et de réconciliation au sein des sociétés nationales, aux droits de l'homme et au droit de toutes les nations au développement, aux réformes économiques, aux program-

mes d'ajustement structurel et autres problèmes auxquels sont confrontés les États démocratiques.

Reconnaissant que la démocratie, la bonne gouvernance et la participation sont d'une importance cruciale pour la conduite des gouvernements au service de leur peuple, la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est tenue à Bucarest en 1997. C'est là que nous avons rédigé le projet de résolution intitulé «Code de déontologie démocratique», dont ma délégation est coauteur. Ce projet de résolution exprime sa reconnaissance au système des Nations Unies et en recherche l'appui aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Les Philippines ont également été l'hôte de la Conférence mondiale sur la gouvernance, qui s'est tenue à Manille du 31 mai au 4 juin 1999, en coopération avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La réunion a souligné la nécessité d'examiner l'idée reçue selon laquelle la gouvernance, c'est le gouvernement. On a mis l'accent sur quatre points liés à la gouvernance : transparence, éthique et valeurs anticorruption; réformes judiciaires; réformes civiles et réforme des ressources humaines; enfin élimination de la pauvreté et prestation de services. La réunion a également adopté la Déclaration de Manille de 1999 sur la gouvernance, qui reconnaît l'importance d'une bonne gouvernance pour donner au peuple accès au pouvoir, développer des communautés et édifier des nations.

Pour réaliser l'universalité de la démocratisation, le Gouvernement philippin attend avec intérêt la quatrième Conférence internationale qui se tiendra au Bénin en décembre 2000. Elle donnera davantage de sens aux gains démocratiques de certains pays et continuera de renforcer l'attachement collectif à la démocratie. Cette réunion est particulièrement importante parce que ce sera la première Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies à se tenir en Afrique, et la première du nouveau millénaire. Ne perdons pas l'élan acquis dans le processus de renforcement des institutions démocratiques et de développement.

Le nouvel ordre mondial démocratique est en train d'être reconnu et connaît une évolution rapide. Il y a toutefois des problèmes considérables, qui se posent aux démocraties anciennes aussi bien que nouvelles. Il reste encore un certain nombre de choses à faire et le projet de résolution sur le Code de déontologie démocratique constitue un pas considérable en avant dans le sens de la concrétisation d'une gouvernance nationale validée par des normes internationales. Le Code, qui découle du document politique

adopté par la troisième Conférence internationale tenue en Roumanie ainsi que d'autres documents internationalement reconnus, contient des dispositions tendant à créer un ensemble fondamental de normes de déontologie démocratique pour les gouvernements dans l'exercice de leur pouvoir. Au nombre de ces dispositions figurent notamment des élections libres, équitables et concurrentielles; la séparation des pouvoirs; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; le renforcement de la primauté du droit et de l'application des pratiques de bonne gouvernance et le respect des libertés fondamentales; la participation accrue de la société civile au développement de la démocratie; la création d'un environnement économique favorable à la démocratie et le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité.

La mondialisation est devenue une réalité inéluctable de notre époque. Nous avons pu atteindre ce stade de la mondialisation parce qu'une grande partie du monde a adhéré aux idéaux démocratiques, n'a pas fermé les yeux ni craint l'interaction nécessaire à la mondialisation. Mais les avantages de la mondialisation ne sont pas ressentis de la même façon dans le monde entier. Je suis persuadé qu'aucun de nous ne perdra de vue l'importance de faire en sorte que chacun, aussi bien pauvre que riche, puisse recueillir les avantages de la mondialisation ni le rôle important que la mondialisation joue dans nos efforts communs pour renforcer et répandre la démocratie.

Un autre problème auquel se heurtent nos efforts, celui-là bien plus insidieux, est la menace que représentent pour les institutions démocratiques les terroristes internationaux et le crime organisé international. Le terrorisme puise sa force dans la peur qu'il engendre et se maintient en déformant de nobles idéaux et en donnant une image fautive de la vérité. Étant donné la nature particulière et évasive du terrorisme et du crime organisé, les institutions démocratiques ont dû prendre des mesures extraordinaires.

Nous devons nous assurer qu'aucune de ces mesures ne revienne, même de loin, à porter atteinte aux droits mêmes que la démocratie garantit. En outre, notre engagement vis-à-vis de la démocratie exige de nous que nous veillions à éliminer la pauvreté, l'injustice et les autres maux sociaux essentiels; c'est ainsi que nous mettrons un terme au cercle apparemment sans fin du terrorisme et de la violence criminelle.

Enfin, ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport. Nous appuyons ses propositions, en particulier celles qui tendent à contribuer à la conférence du Bénin en l'an 2000 et qui concernent l'assistance future

que fournira le système des Nations Unies aux gouvernements pour promouvoir les démocraties nouvelles ou rétablies. Je demande instamment à tous les États Membres de réfléchir plus activement à la direction du mouvement démocratique alors que nous entrons dans le nouveau millénaire.

M. Erdős (Hongrie) : La Hongrie se félicite de l'intérêt manifesté à l'égard du processus relatif aux démocraties nouvelles ou rétablies et aux activités de suivi qui ont été lancées après la tenue de la troisième Conférence internationale des pays en question. À cet égard, nous tenons à remercier le Gouvernement de la Roumanie de son rôle de premier plan dans la coordination de ces activités. Ma délégation s'associe aussi à la déclaration faite sous ce point de l'ordre du jour par la Finlande au nom de l'Union européenne.

Pendant la décennie écoulée, des événements importants ont eu lieu dans le monde qui ont considérablement renforcé le processus global de démocratisation. Cette progression de la démocratie continue encore aujourd'hui, elle a élargi la famille des nations démocratiques par de nouvelles additions où les idéaux de la démocratie viennent de triompher. Un jour, peut-être, pour refléter cette évolution, nous verrons aussi la Charte des Nations Unies combler une lacune assez bizarre, en y incorporant l'expression «démocratie».

Quant à la zone euro-atlantique, la région de l'Europe centrale et de l'Est, où se trouve mon pays, a joué, sans exagération, un rôle capital dans les bouleversements d'il y a 10 ans, dans le changement fondamental du paysage politique mondial en faveur de la démocratie. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que c'est précisément dans cette région de l'Europe que le vieux continent — et j'ose dire, le monde entier —, s'était coupé en deux il y a 50 ans et dans des conditions dramatiques. C'est là que nous avons vu s'abattre sur l'Europe un rideau de fer, ligne de séparation qui, par la suite, et pendant plusieurs décennies, venait incarner une confrontation tous azimuts, confrontation idéologique, politique, militaire et économique entre systèmes totalitaires et démocratiques.

Cela fait juste 10 ans que la Hongrie, au printemps de 1989, avait démantelé les fils barbelés le long de ses frontières avec l'Autriche et avait ouvert ces frontières quelques mois après, rendant ainsi possible le départ libre et sans entraves vers l'Occident des dizaines de milliers de citoyens de la République démocratique allemande qui, auparavant, avaient cherché refuge en territoire hongrois. Pour tous ceux

qui ont vécu ou qui ont suivi ces moments fantastiques et exubérants, c'était bien le commencement de la fin spectaculaire d'une ère qui venait d'être dépassée par l'histoire. Ils présageaient la victoire du modèle démocratique sur un système fossilisé. Ils ont été suivis peu après par l'écroulement du mur de Berlin, symbole physique on ne peut plus aberrant de la guerre froide.

La décennie écoulée a amené à des transformations radicales sur l'échiquier mondial et plus particulièrement dans la partie orientale de l'Europe. Des élections libres et démocratiques se tiennent périodiquement dans la plupart des pays de cette région, l'alternance démocratique y devient une réalité, les institutions fonctionnent selon leurs vocations constitutionnelles. Bref, aujourd'hui, l'État de droit fait partie intégrante de la vie de ces pays ou y fait irrésistiblement son chemin.

Comme nous l'avons souligné sous ce point de l'ordre du jour l'année dernière, force est de constater qu'au-delà de la dynamique globale de la démocratisation, le phénomène de l'État policier ou de régime autoritaire, l'oppression ou des tentatives ouvertes ou plus subtiles visant à défigurer la démocratie persistent dans certains lieux. Comme le signale le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, plus de 60 % des pays du monde ont aujourd'hui une forme de gouvernement démocratique. Ce qui implique — ajoutons-le — qu'un certain nombre d'entre eux n'en ont pas. D'où la nécessité de poursuivre les efforts qui visent à promouvoir la gouvernance démocratique dans le respect des conditions particulières de chaque pays afin que la participation populaire à la gestion des affaires publiques finisse par englober tous les États du monde.

L'expérience que la Hongrie et beaucoup d'autres pays ont vécue pendant ces 10 dernières années n'a pas été une entreprise facile ni sur le plan économique, ni dans le domaine social. Il s'agit d'une transition sans précédent qui n'a pas sa pareille dans les relations internationales. Pourquoi? se demanderait-on. Parce qu'il s'agit de changer, dans un laps de temps incroyablement court, un système de parti unique et d'économie centralisée, implantés depuis fort longtemps à un système de démocratie parlementaire et d'économie de marché imprégnée des idéaux de justice sociale, changement dont le scénario à suivre était simplement inexistant.

En plus, dans le cas de certains pays, il s'agit d'une transformation dans des conditions internationales défavorables, lorsque les pays en question ou leur voisinage immédiat subissent les effets des guerres, de la démagogie natio-

naliste, des dévastations matérielles et des sanctions économiques. De surcroît, les pays en transition doivent faire face chez eux à de nouveaux défis, tels que le crime, la corruption, les différentes manifestations de l'intolérance qui ne facilitent guère une évolution sans problèmes.

À cet égard, la Hongrie a beaucoup profité de l'expérience internationale, plus particulièrement des négociations d'accession à l'Union européenne qui sont, en effet, une longue série d'études approfondies sur la situation de chacun des pays qui désirent se faire admettre à cette intégration européenne, études qui couvrent une gamme très étendue de questions à partir des droits de l'homme, de l'environnement, de l'éducation et de l'emploi, à travers les affaires sociales et jusqu'à la lutte contre la corruption et les stupéfiants. On apprend assez vite que la conception sociale appelée «démocratie» n'est pas une structure parfaite où les choses se mettent à leur place avec une aise évidente. Cette conception est loin d'être paternaliste, et exige de chacun et de chacune un esprit d'entreprise et de participation à tous les niveaux de la société. Néanmoins, en tant que pays qui a eu à faire face à tous ces défis et toutes ces difficultés, nous voulons proclamer du haut de cette tribune que les acquis que nous donne et les perspectives que nous offre cette transition valent bien l'enjeu : la solidité de notre système démocratique, la stabilité sociale, l'essor économique et une coopération constructive avec nos voisins démocratiques.

Cette année encore, la Hongrie a le plaisir de coparainer les projets de résolution A/54/L.23 et A/54/L.33, qui viennent d'être présentés par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Roumanie, car ces projets traduisent, après la fin d'un monde bipolaire, dans une période de mondialisation vertigineuse et au seuil d'un nouveau millénaire, le message universel de l'importance de la gouvernance démocratique.

Nous sommes convaincus qu'à la suite de consultations ultérieures nous allons tous trouver un terrain d'entente concernant le code de déontologie démocratique.

Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement béninois d'organiser, l'année prochaine à Cotonou, la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et nous sommes certains que les travaux qui nous attendent — après l'Asie, l'Amérique et l'Europe — cette fois-ci en Afrique, ce grand continent qui se trouve maintenant véritablement engagé dans la grande marche vers la démocratie, seront couronnés de succès.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : On se souviendra de la dernière décennie du XXe siècle comme d'une ère de profonds changements politiques dans l'histoire de l'humanité. Le colonialisme, l'apartheid et le concept de communisme mondial appartiennent au passé. La majorité des pays ayant recouvré leur indépendance déclarent leur attachement à la démocratie dont les principes deviennent de plus en plus universels et dont l'efficacité n'est pas mise en doute.

Depuis qu'elle a acquis son indépendance le 1er septembre 1991, la République d'Ouzbékistan a établi les priorités à suivre pour le développement d'une société démocratique et libre; une société dans laquelle les intérêts de l'homme et les droits de l'homme sont primordiaux. La constitution de la République de l'Ouzbékistan est la garantie juridique du développement de la démocratie dans notre pays.

À cet égard, nous sommes heureux de noter la coopération et la participation actives de l'ONU s'agissant de créer et de perfectionner les institutions et les structures démocratiques en Ouzbékistan. Nous avons des exemples concrets de cette interaction dans la création, avec l'aide de l'ONU, de la fonction du médiateur du Parlement de la République de l'Ouzbékistan pour traiter des droits de l'homme, et dans celle du Centre national des droits de l'homme. Il est particulièrement significatif qu'au tout début du troisième millénaire, en mai 2000, l'Ouzbékistan célèbre le cinquième anniversaire du Bureau du médiateur, organe qui en très peu de temps a eu un impact important sur les processus sociopolitiques de notre société. En mai de l'année prochaine, le Gouvernement de la République de l'Ouzbékistan a l'intention de tenir une conférence internationale consacrée à la question du développement de cette institution et compte sur l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Dans le processus des réformes démocratiques qui se poursuivent, notre gouvernement attache une grande importance au programme intitulé «Démocratisation, droits de l'homme et gouvernance» en Ouzbékistan, qui se déroule dans le cadre de la coopération avec le PNUD et les institutions démocratiques de la République. Mon gouvernement estime que la première étape de ce programme a donné de très bons résultats et a atteint son but, qui était de faire largement connaître à l'opinion publique les acquis et l'expérience de la démocratie mondiale et son applicabilité à la situation de l'Ouzbékistan. Nous espérons que la préparation et la mise en place de la deuxième étape du programme pourront commencer très bientôt et nous lançons

un appel aux hauts fonctionnaires du PNUD pour qu'ils nous prêtent leur aide.

L'Ouzbékistan comprend bien que les perspectives de développement de la démocratie dans le pays sont directement liées à la stabilité dans l'ensemble de la région d'Asie centrale. Malheureusement, on a vu de plus en plus souvent passer aux actes des forces qui se font l'apôtre du terrorisme religieux et politique et de l'extrémisme. Sous couvert de créer un État islamique dans le territoire de l'Ouzbékistan, ils jugent admissible d'avoir recours à des actes terroristes, à des meurtres, à la violence, à la prise d'otages pour exiger des rançons ainsi qu'au trafic de stupéfiants.

Il est tout à fait clair pour nous que le seul objectif de ces forces est de renverser le gouvernement légalement élu et de modifier par la force la structure gouvernementale de la République de l'Ouzbékistan. Cependant le peuple de l'Ouzbékistan a fait son choix; il ne déviara pas de la voie qu'il a choisie, qui est celle des réformes démocratiques, et il ne permettra pas que l'on porte atteinte à son indépendance et à sa liberté. Nous espérons sincèrement et avons pleine confiance que l'ONU et la communauté internationale feront preuve de solidarité envers le peuple ouzbek et condamneront de façon résolue les activités destructrices de ces forces.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée que le 5 novembre, à Tachkent, s'est tenu un dialogue-forum politique interconfessionnel intitulé «Religion et démocratie» auquel ont participé d'importants universitaires et des représentants de diverses religions ainsi que des organisations non gouvernementales internationales. Les participants à ce forum ont adopté la Résolution de Tachkent, qui contient un appel lancé à l'Organisation des Nations Unies tendant à déclarer l'an 2002 année de la solidarité interreligieuse dans la lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'Assemblée apportera son soutien à cette initiative.

Aujourd'hui, la République de l'Ouzbékistan se prépare à tenir ses deuxième élections libres. Les députés du Parlement seront élus le 5 décembre et les élections présidentielles auront lieu le 9 janvier 2000. Nous espérons qu'à la suite de ces élections les réformes démocratiques se poursuivront avec succès et trouveront un souffle nouveau. Compte tenu de l'autorité incontestée de l'Organisation des Nations Unies pour encourager la réforme démocratique dans les pays Membres, la République a envoyé une invitation aux représentants de l'Organisation pour qu'ils participent à titre d'observateurs aux prochaines élections.

Reconnaissant le rôle joué par l'ONU dans le processus de démocratisation des démocraties nouvelles et rétablies, l'Ouzbékistan est traditionnellement coauteur du projet de résolution intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», qui nous l'espérons sera adopté par l'Assemblée aujourd'hui sur la base d'un consensus comme à l'ordinaire.

L'Ouzbékistan, en tant que pays à démocratie rétablie participe de façon active aux forums internationaux consacrés à une réflexion plus approfondie sur le rôle de la démocratie en l'étape actuelle du développement de l'humanité. À cet égard, je voudrais appuyer les résultats de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies tenue à Bucarest en septembre 1997 sur le thème «Démocratie et développement», à laquelle la délégation de l'Ouzbékistan a participé de façon active. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Gouvernement béninois qui s'est déclaré prêt à être l'hôte en décembre 2000 de la quatrième Conférence internationale sur le même sujet.

Pour terminer, j'aimerais citer un extrait d'un livre du Président de la République de l'Ouzbékistan, S. E. M. Islam A. Karimov, intitulé *L'Ouzbékistan au seuil du XXIe siècle : Garanties de stabilité, conditions de sécurité et de progrès* :

«Nous avons toutes les raisons d'être convaincus que nous réaliserons les objectifs les plus élevés de construction d'un État démocratique doté d'un gouvernement responsable, d'une société civile ouverte et d'une économie de marché. À la base de cette conviction il y a notre riche histoire et notre grande culture qui ont apporté une contribution inestimable à la civilisation mondiale; il y a notre potentiel naturel et intellectuel; les valeurs spirituelles et morales élevées de notre peuple; leur esprit d'entreprise, leur ouverture à la réflexion et leur désir de prendre la place qui leur revient dans la société mondiale.»

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur le point 39 de l'ordre du jour, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slove-

nie — et les États associés de Chypre et de Malte souscrivent à cette déclaration.

M. Alimov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.

Aucun système de gouvernance ne peut prétendre être parfait et les formes contemporaines de démocratie ne font pas exception. Pourtant, la démocratie est aujourd'hui incontestablement reconnue comme la meilleure forme de gouvernance. Il n'y a pas de sérieuses solutions de rechange. En offrant des mécanismes appropriés pour l'alternance au gouvernement, la démocratie protège la capacité, la fiabilité et l'intégrité des institutions fondamentales de l'État. L'expérience a montré que seule la démocratie peut assurer la protection de l'état de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier le droit et la possibilité donnés à tout un chacun de participer à la conduite des affaires publiques dans son pays.

En rendant les gouvernements responsables vis-à-vis des citoyens, la démocratie sensibilise les gouvernements aux préoccupations populaires et favorise la transparence dans la prise de décisions. En assurant une participation populaire plus large, la démocratie a aussi un effet positif sur le développement et la sécurité humaine. Grâce à la démocratie, les objectifs du développement national reflètent les aspirations et les priorités de la société. Grâce à elle, la société est en mesure de développer et d'utiliser ses potentialités pour assurer le développement durable. Généralement, la démocratie s'accompagne d'une moindre violence interne et les démocraties se font très rarement la guerre. La démocratisation est devenue à la fois l'objectif et l'instrument de règlement des conflits. L'Union européenne souscrit à l'idée que la démocratie, les droits de l'homme, la paix et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Aujourd'hui, presque tous les gouvernements se donnent le nom de démocraties et la plupart des pays ont adopté plusieurs aspects d'une démocratie institutionnalisée, en particulier avec la tenue d'élections. Pourtant, les gouvernements ne sont pas tous à la hauteur des normes démocratiques, telles que la responsabilité des dirigeants, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Dès lors ils ne donnent pas aux populations la pleine possibilité de jouir de la liberté et des conditions nécessaires pour participer pleinement au processus politique. Les démocraties nouvelles ou rétablies ont un rôle clef à jouer s'agissant de promouvoir cette compréhension

de la démocratie et des conditions et principes minimaux de la démocratie à respecter. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'initiative qui a été prise de rassembler les normes internationales existantes en un code de déontologie démocratique et soutient l'adoption de ce code par l'Assemblée générale.

Au cours des trois dernières décennies, un nombre sans cesse croissant de pays — y compris des pays maintenant membres de l'Union européenne — ont opté pour la démocratie en tant que forme de gouvernance. Dans une nette majorité des nations du monde, la possibilité existe aujourd'hui de s'exprimer périodiquement et librement quant au gouvernement du pays, en particulier grâce à des élections périodiques, libres et équitables. Cette tendance mondiale positive se manifeste notamment dans la série de conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies qui suscitent un intérêt croissant. Si 13 gouvernements ont participé à la première conférence, tenue en 1988 à Manille, la Conférence de Managua, en 1994, a suscité un plus fort intérêt et quelque 80 gouvernements ont assisté à la dernière conférence, tenue en 1997 à Bucarest.

L'Union européenne se félicite de cette tendance et espère que le choix d'un pays africain pour la tenue de la quatrième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies contribuera à renforcer ce mouvement, étant donné que l'Afrique est un continent dans lequel la démocratisation gagne à présent beaucoup de terrain.

L'Union européenne se félicite du rôle du système des Nations Unies dans l'appui aux processus de conférence et s'engage dans ce contexte à apporter son propre appui aux efforts déployés par le Gouvernement béninois qui a décidé d'organiser la Conférence à Cotonou vers la fin de l'an 2000.

Nous nous félicitons du rôle de plus en plus important joué par le groupe des démocraties nouvelles ou rétablies ici-même, à l'ONU, comme l'atteste l'appui important aux résolutions sur la démocratisation à l'Assemblée générale.

L'Union européenne est convaincue que la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies doit être au premier plan de nos efforts collectifs. Ce processus de consolidation doit rendre la démocratie si stable et tellement institutionnalisée et légitime que tous les acteurs politiques significatifs, aussi bien ceux qui sont au pouvoir que ceux qui sont dans l'opposition, embrasseront sans réserve les procédures démocratiques de gouvernance.

Le système des Nations Unies a beaucoup fait pour aider le processus de démocratisation dans le monde, que ce soit dans le cadre d'efforts de maintien de la paix ou de consolidation de la paix, sous forme d'assistance électorale ou de programmes de gouvernance. L'Union européenne appuie nombre de ces activités et elle continuera de travailler en étroite coopération avec l'ONU dans ce domaine.

Je voudrais rendre hommage en particulier aux travaux de la Division de l'assistance électorale, en tant que centre de liaison des demandes d'assistance électorale adressées à l'ONU.

Le Programme des Nations Unies pour le développement contribue de manière importante à la démocratisation en renforçant les capacités et les institutions nationales et en agissant dans le domaine du renforcement de la gouvernance.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme contribue à la promotion de l'état de droit et aux activités liées à la démocratie dans le contexte notamment de projets de coopération technique, grâce à sa présence dans le domaine des droits de l'homme et à des activités à l'échelle du système.

Au sein de l'Union européenne un débat très animé est en cours sur les défis qui découlent de l'approfondissement de l'intégration européenne pour la gouvernance démocratique. Rendre les institutions de l'Union plus démocratiques et les rapprocher des peuples est l'une des principales tâches de l'Union européenne dans les années à venir et l'Union s'y engage pleinement. D'après le Traité sur l'Union européenne, la démocratie et le respect des droits de l'homme sont les conditions préalables à l'adhésion à l'Union. Ce sont aussi les objectifs clefs de la politique étrangère et de sécurité commune. L'appui aux processus de démocratisation est un élément clef des programmes d'assistance et de dialogue sur les mesures à prendre de l'Union européenne, y compris dans le contexte de la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

L'Union européenne s'est félicitée de la tenue des premières élections véritablement multipartites en Indonésie et de la formation d'un gouvernement démocratique. Pour nous, c'est là un changement qui doit conduire à une société communautaire fondée sur les principes démocratiques, la primauté du droit et les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris ceux des minorités.

L'Union européenne se félicite également de la poursuite de la démocratisation au Nigéria, qui a été confortée

par des améliorations générales en ce qui concerne la situation des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le monde condamne tout changement de gouvernement démocratique opéré par des moyens non démocratiques comme les coups d'État. Dans ce contexte, l'Union européenne reste préoccupée par le coup d'État militaire au Pakistan et appelle à un rétablissement rapide de l'autorité civile démocratique.

Permettez-moi de conclure en rappelant ce que notre propre histoire nous a appris, à savoir que la création et le renforcement de la démocratie ne sont pas une tâche aisée. Il faut des efforts soutenus de la société tout entière et une direction avisée, ainsi qu'une aide internationale. L'Union européenne continuera d'appuyer fermement les efforts du mouvement des démocraties nouvelles et rétablies, ainsi que ceux de l'ONU.

M. Moutari (Niger) : Il y a de cela deux mois, presque jour pour jour, le Premier Ministre et Chef de gouvernement de la République du Niger faisait cas, devant cette auguste Assemblée, du processus de transition dans lequel mon pays s'est engagé pour la restauration d'une démocratie stable et durable.

C'était le 30 septembre dernier. Un peu plus d'un mois auparavant, le peuple nigérien venait d'adopter par référendum la Constitution du 18 juillet, qui ouvrait la voie à la mise en place d'institutions démocratiques durables au Niger.

J'ai plaisir à annoncer aujourd'hui que le calendrier librement arrêté par la Commission électorale nationale indépendante, qui a été annoncé ici même par le Premier Ministre, a été intégralement respecté : les élections présidentielles et législatives se sont tenues comme prévu le 17 octobre et le 24 novembre 1999, à la grande satisfaction du peuple nigérien tout comme des observateurs nationaux et internationaux.

Le Président de la République et les 83 membres du Parlement, tous librement élus dans la transparence, l'honnêteté et la neutralité les plus parfaits possibles, seront bientôt solennellement investis de leur charge.

Bien évidemment, la démocratie ne se résume pas à l'organisation d'une série d'élections. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que l'Organisation des Nations Unies et nos autres partenaires extérieurs traditionnels continuent de s'engager à nos côtés pour nous aider à faire asseoir les bases d'une démocratie véritable. Nous attendons de tous le

soutien nécessaire afin de nous aider à consolider les acquis et permettre au Niger de répondre présent au rendez-vous des nations démocratiques du XXIe siècle.

Voilà qui résume à nos yeux l'importance du projet de résolution soumis aujourd'hui à notre examen et intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

À cet égard, ma délégation se félicite du rapport concis du Secrétaire général publié sous la cote A/54/492, document qui contient des informations fort utiles notamment sur le mécanisme de suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies tenue à Bucarest en septembre 1997.

Dans le cadre du mécanisme de suivi de cette importante conférence, ma délégation se réjouit de la publication du Code de déontologie démocratique en tant que document officiel de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage au Gouvernement roumain pour le rôle éminemment précieux qu'il a joué dans l'élaboration de ce document.

Par ailleurs, ma délégation souscrit aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, notamment celles portant sur les mesures que les démocraties bien établies devront prendre pour aborder les multiples enjeux de la mondialisation et neutraliser les menaces qui pèsent sur la sécurité, le progrès et le développement.

Cela justifie amplement le choix du thème de la quatrième Conférence que le Bénin va accueillir en décembre de l'an 2000, intitulé «Démocratie, paix, sécurité et développement». Mon gouvernement saisit cette occasion pour féliciter la République soeur du Bénin qui a décidé d'accueillir la prochaine conférence. Après l'Asie, l'Amérique Latine et l'Europe, c'est en effet la première fois qu'un pays africain sera l'hôte de cette conférence.

Je formule le voeu que les résultats de la Conférence soient un grand succès. Mon gouvernement travaillera en étroite collaboration avec nos frères du Bénin pour que ce grand rassemblement se traduise par des mesures concrètes visant à consolider les nouvelles institutions démocratiques en Afrique et dans le monde. D'ores et déjà, les intenses préparatifs en cours, aussi bien au niveau des Nations Unies que dans le pays hôte, sont de bon augure.

Le Niger vient de convaincre la communauté internationale du caractère désormais irréversible du processus

démocratique en cours et de son ferme engagement à mettre en place des institutions démocratiques durables. Dans cette perspective, mon gouvernement organisera à Niamey, du 6 au 9 décembre prochain, un atelier sur le thème : «Armée et démocratie en Afrique». Nous invitons tous les États qui le souhaitent à participer à cet atelier qui réunira des représentants de gouvernements, des partis politiques, des universités, des syndicats et d'autres structures de la société civile.

Dans le même ordre d'idées, nous avons soumis à l'appréciation bienveillante de la communauté internationale un projet pilote visant à mettre un terme à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dont la prolifération constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité en même temps qu'une gangrène pour un état de droit.

J'en profite pour réitérer les sincères remerciements de mon gouvernement à tous les États qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet, notamment la France, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Comme vous le savez, la démocratie et le développement sont intimement liés car tout processus démocratique est par essence fragile tant qu'il ne repose pas sur un développement durable. En effet, la pauvreté est l'une des plus graves menaces à la démocratie. C'est pourquoi, les Nations Unies, dans le cadre de leur appui aux gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, doivent mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'éducation, l'éradication de l'analphabétisme, la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits.

Pour terminer, je tiens à souligner que ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/54/L.33 parce qu'elle souscrit à toutes ses dispositions et adhère totalement au message politique dont il est porteur particulièrement au stade actuel où les principales institutions ayant pour mission d'aider les pays pauvres connaissent un déclin drastique de l'aide publique au développement et amorcent en conséquence une restructuration qui, si l'on n'y prend garde, risque de dénaturer la substance même de la mission pour laquelle elles sont créées.

Nous espérons donc vivement que ce projet sera adopté par consensus; car ce faisant, l'Assemblée générale donnera un signal fort d'encouragement à la démocratie, de son attachement inébranlable à l'état de droit et de sa condamnation sans appel des dictatures actuelles ou à venir.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir d'exprimer les remerciements des gouvernements d'Amérique centrale au Secrétaire général pour son rapport sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies en vue d'appuyer les divers processus de démocratisation actuellement en cours. L'appui qu'elle a apporté favorise la consolidation opportune des démocraties naissantes qui ont besoin de soutien et d'un suivi adéquat.

Les pays d'Amérique centrale sont satisfaits de l'action menée par l'ONU en vue d'accroître sa capacité d'apporter la réponse appropriée aux demandes des États parties à l'appui de leurs efforts d'édification de démocraties stables et durables. La mise en place d'un cycle de conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies a été très favorable au renforcement de ces démocraties et a donné un élan positif et stable au processus de démocratisation, lequel est supervisé par un mécanisme de suivi qui a été mis sur pied par ces conférences et qui est actuellement présidé avec distinction par le Gouvernement roumain.

Le bilan est rassurant si l'on considère que les processus de démocratisation ont fermement tenu le cap, malgré les difficultés et l'adversité qu'ils ont rencontrées en chemin. Il est également encourageant d'évaluer les effets positifs des conférences internationales qui ont commencé en 1988 à Manille avec la participation de 13 États. Heureusement, lorsque la Conférence a eu lieu à Managua en 1994, le nombre de participants était passé à 76 États et 25 observateurs. Il a ensuite continué de croître puisqu'à Bucarest, en 1997, on dénombrait 80 États, 14 organisations internationales et 47 organisations non gouvernementales. Ceci traduit incontestablement l'intérêt de la communauté internationale pour nos processus démocratiques, ce qui nous encourage et nous incite à poursuivre nos efforts d'édification d'un monde plus juste et plus équitable pour les générations futures.

L'application des recommandations issues de ces conférences et leur suivi par des mécanismes créés dans ce but ont été très importants pour le bon déroulement des processus démocratiques et ont servi de base à la préparation de la prochaine conférence internationale qui aura lieu en décembre 2000 à Cotonou (Bénin).

La construction de la démocratie est, pour nous, un processus d'apprentissage durant lequel les démocraties nouvelles ou rétablies ont dû surmonter de difficiles obstacles. C'est pourquoi il faut analyser les défis initiaux qui ont rendu les conditions difficiles dans de nombreux cas, y compris dans trois des pays d'Amérique centrale. L'établissement de la paix et les processus complexes de transition

ont demandé beaucoup de persévérance et d'efforts. La paix a dû être consolidée et il a fallu travailler très dur pour changer les mentalités et promouvoir une culture de paix, de tolérance et de non-violence. Le processus de transition vers la démocratie s'accompagne de changements dans les structures étatiques ainsi que de transformations de l'administration, de l'orientation économique et la modernisation de l'administration publique. En même temps, on a rétabli les droits de la personne et les droits politiques, on a favorisé le pluralisme et la participation des citoyens, la liberté d'expression et l'éducation civique.

Le manque de tradition démocratique fait que les démocraties nouvelles et rétablies sont fragiles et vulnérables. C'est pourquoi il faut sans cesse promouvoir l'éducation dans le domaine de la démocratie en diffusant les valeurs démocratiques parmi les populations. Tous ces changements ont été, bien sûr, accompagnés d'une adaptation des cadres juridiques de réformes constitutionnelles ou d'adoption de nouvelles constitutions afin de fêter les fondements d'un État basé sur la primauté du droit.

Après les changements de structure et de mentalité, les démocraties naissantes doivent faire face à d'autres tâches, telles que la question de la gouvernance, qui s'accompagne de concertation entre différents groupes politiques, les forces armées, les syndicats, le secteur privé, les autorités religieuses, les groupements ethniques et d'autres catégories de la société civile. Ces processus internes de dialogue concerté ont été essentiels pour créer des perspectives démocratiques claires avec la participation des citoyens à travers les secteurs mentionnés.

Il a été également indispensable d'assurer la primauté du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Ceci permet d'en finir avec des gouvernements traditionnellement militarisés et donc autoritaires ou totalitaires. L'appui de la communauté internationale a garanti la stabilité des gouvernements civils et démocratiques. Ceci a amené nos gouvernements à repenser les politiques de planification nationale et à reformuler la politique extérieure de manière à répondre aux nouvelles exigences. Ces dernières années, nous avons été confrontés à de nouveaux défis qui doivent être pleinement pris en compte si nous voulons consolider les progrès et les acquis de la démocratisation. Je voudrais souligner, notamment, le renforcement de l'état de droit, aspect qui est étroitement lié à la crédibilité des institutions étatiques et gouvernementales. La confiance et la sécurité que peuvent éprouver les citoyens grâce à une gestion professionnelle et transparente de l'administration publique contribueront à renforcer nos efforts de création de démocraties solides et durables.

La lutte contre la corruption de la fonction publique, la recherche de l'efficacité et l'investissement approprié des fonds publics doivent créer un climat propice à la démocratisation. Il est également important de revitaliser la participation de la société civile aux prises de décisions et de veiller à la non-discrimination entre les différents groupes qui la compose.

En même temps que ces défis, il y a eu des changements sur le plan international issus des nouvelles tendances et directions qu'ont suivies les relations internationales en matière économique et commerciale.

La mondialisation de l'économie a entraîné la formation de blocs économiques dans différentes régions du monde. Il ne faut pas que les démocraties nouvelles ou rétablies soient marginalisées du fait de ce processus ou du fait de la tendance croissante à l'ouverture des marchés et au développement technologique dynamique sous l'impulsion des pays développés et dotés d'une tradition démocratique reconnue. Il faut traiter avec équité les démocraties nouvelles ou rétablies concernant les dettes extérieures héritées de gouvernements antidémocratiques; leur donner un accès préférentiel aux grands marchés mondiaux; les faire bénéficier de politiques de crédit favorables de la part des organismes financiers internationaux; leur offrir une coopération économique, technologique et éducative, ainsi que des programmes d'aide et d'assistance de la part des organisations internationales pour les catégories les plus vulnérables de la population de nos pays.

Le contexte national et international nous impose de renforcer nos systèmes constitutionnels et les institutions démocratiques que nous avons érigées grâce à notre acharnement, cela de manière à assurer la coexistence pacifique au sein de nos sociétés.

Nos démocraties doivent s'accompagner d'un développement intégral et durable harmonisant les progrès technologiques, la croissance économique et le bien-être social avec la protection et la préservation de l'environnement, ce, afin d'assurer la paix et la sécurité.

Il y a des menaces qui posent un danger imminent à la consolidation de la démocratie et nous devons relever le défi de les attaquer. Il s'agit notamment des crimes internationaux tels que le trafic de stupéfiants, le terrorisme, le transport clandestin de personnes sous toutes ses formes et le trafic d'armes, de véhicules volés, etc. Sur le plan interne, il ne faut pas oublier la lutte contre la misère et la pauvreté extrême, l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation et le respect strict des droits de l'homme.

Tous ces aspects sont étroitement liés à l'établissement d'un code de déontologie démocratique qui fait suite aux conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. L'application de ce code, qui a une portée générale mais nécessaire et louable, vise à réaliser les objectifs fondamentaux qui nous permettront de renforcer nos fragiles démocraties et de nous engager dans un processus primordial pour nos populations. Le projet de code de déontologie démocratique énonce des normes minimales à établir par les gouvernements afin de répondre aux conditions primordiales qui permettront d'atteindre la démocratisation.

Les démocraties nouvelles ou rétablies qui sont confrontées à des limitations et à des problèmes, mais qui sont aussi animées d'une grande volonté pleines et d'un engagement résolu ont travaillé sur les différents thèmes qui sont repris dans le projet de code. Nous estimons que ce mécanisme constituera un moyen approprié d'examiner les réalisations, les obstacles, les difficultés et les progrès dans les efforts menés à terme. Cette initiative importante d'auto-évaluation nous permettra de tirer les leçons des erreurs commises et nous amènera à repenser de nouveaux objectifs dans ce processus difficile mais positif de construction de sociétés démocratiques plus justes auxquelles nous aspirons tant.

Nous avons l'espoir et la conviction que la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies qui se tiendra à Cotonou (Bénin) nous permettra de progresser considérablement vers le dépassement de ces obstacles et de parvenir au développement et à la consolidation de nos démocraties.

M. Larraín (Chili) (*parle en espagnol*) : C'est un grand plaisir pour ma délégation que de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Nous pensons que c'est là une question fondamentale pour l'ONU, car elle s'inscrit dans le cadre du grand objectif de promotion de la démocratie. Ceci devient de plus en plus important, étant donné qu'on a assisté ces dernières années à un processus de démocratisation croissante qui a touché des pays dont les populations n'avaient jamais connu la démocratie et d'autres pays, qui l'avaient perdue pendant un certain temps, comme ce fut le cas au Chili.

Ma délégation est coauteur des deux projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour : le projet de résolution A/54/L.33, qui est le texte traditionnel semblable à celui qui a été adopté par consensus l'an dernier; et un nouveau projet de résolution A/54/L.23 sur le Code de

déontologie démocratique, qui a été élaboré avec soin par les membres du mécanisme de suivi de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, sous la conduite de la Roumanie que nous félicitons pour son travail dans ce domaine.

Dans le processus d'établissement ou de rétablissement d'un système démocratique, il faut que la communauté internationale appuie le modèle spécifique de transition qu'un pays a choisi pour installer les institutions démocratiques et promouvoir le respect total des droits de l'homme. La démocratie et le respect des droits de l'homme vont de pair; on ne peut envisager l'un sans l'autre et c'est le premier défi que doit relever tout peuple dans l'implantation de la démocratie ou dans le retour à la démocratie : il doit essayer de rétablir la justice face aux violations des droits de l'homme qui ont pu être commises sous le régime non démocratique qui précédait. Pour arriver à ce résultat, les habitants des États qui ont connu des régimes non démocratiques ont souvent cherché un moyen de démocratiser le pays par le biais d'un processus de transition permettant la consolidation de la démocratie en conjuguant deux objectifs fondamentaux : réconciliation et justice.

Le Chili a recouvré la démocratie il y a près de 10 ans. Nous respectons de façon rigoureuse les droits de l'homme. Nous attachons beaucoup d'importance à la réconciliation nationale et avons également affronté le défi de faire justice pour les violations des droits de l'homme qui se sont produites dans notre pays. Ceci a entraîné des tensions considérables.

Il n'y a pas déni de justice au Chili. Nous n'acceptons pas l'impunité pour les violations des droits de l'homme. Le Gouvernement a convoqué un dialogue général pour traiter des séquelles des violations les plus graves des droits de l'homme qui se sont produites dans notre pays, en particulier concernant la tragédie des personnes qui ont disparu alors qu'elles étaient en détention, qui a été parfaitement tirée au clair par la Commission de vérité et de réconciliation. Quelque 300 affaires portant sur des violations des droits de l'homme commises sous le régime autoritaire sont à l'heure actuelle en instance dans nos tribunaux. Dans de nombreux cas, les tribunaux chiliens ont prononcé des condamnations et des peines de prison contre les responsables, qu'ils purgent actuellement dans des établissements pénitentiaires.

Il nous semble compréhensible que la communauté internationale organisée prétende faire justice dans les pays où il n'existe pas d'état de droit et où les droits les plus fondamentaux continuent d'être foulés aux pieds. Mais, dans

un État démocratique et de droit, la tâche de rendre justice doit être menée à bien par le pays lui-même et ses institutions.

Le Chili estime inacceptable que d'autres pays s'arrogent des compétences leur permettant d'intervenir directement dans ce processus. Ils ne font pas là qu'entraver le processus de réconciliation interne et ridiculiser le processus de transition démocratique, dont les bases ont été négociées avec soin et établies de façon souveraine. Les ingérences juridictionnelles sont par ailleurs inopportunes et représentent un manque de respect pour un état de droit et la démocratie.

Pour terminer, ma délégation voudrait une fois de plus souligner l'engagement du Chili vis-à-vis de la démocratie. À ce sujet, je suis heureux de dire qu'avec d'autres pays, nous sommes en train de mettre en oeuvre une autre initiative en vue de l'établissement d'une communauté de démocraties.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh estime que le point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies» est l'un des points les plus importants à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Bangladesh pense que le système des Nations Unies peut jouer un rôle efficace dans le processus mondial de démocratisation et dans sa promotion et sa consolidation. En fait, les peuples du monde se tournent maintenant de plus en plus vers l'organisation mondiale pour avoir son soutien et sa coopération dans ce processus.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport sur ce sujet (A/53/492), le cinquième depuis la cinquantième session qui nous donne, comme les précédents, une bonne idée d'ensemble des activités et des efforts du système des Nations Unies dans ce domaine et passe en revue le processus général de la démocratisation. Nous remercions le Gouvernement roumain d'avoir organisé la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement et d'avoir accueilli en mai dernier une réunion d'experts à Bucarest dans le cadre du processus de suivi. Ces conférences et ces réunions contribuent à confirmer l'efficacité de la démocratie en tant que système de gouvernement. Elles offrent également des possibilités d'échange et d'expérience. Nous remercions particulièrement, aussi, la délégation roumaine qui a présenté le projet de résolution sur ce sujet.

Les changements dans le domaine international encouragent vivement le processus mondial de démocratisation. Le Bangladesh est fermement convaincu que seule la démocratisation peut aider les États à faire face de façon efficace aux problèmes et au potentiel du monde d'aujourd'hui. Nous pensons aussi que la démocratie et le développement sont inséparables. La première Conférence internationale des démocraties nouvellement restaurées, qui s'est tenue aux Philippines en 1988, a encouragé de nombreux pays du monde à rechercher à réaliser les aspirations de leur peuple en matière de liberté, justice et démocratie. La Déclaration et le Plan d'action approuvés par la seconde Conférence internationale, tenue au Nicaragua en 1994, demandaient instamment au système des Nations Unies sa participation plus active à ce processus. Le document final de la troisième Conférence internationale, qui s'est tenue à Bucarest en septembre 1997, a souligné le rôle des Nations Unies s'agissant d'aider les pays à relever les défis auxquels ils font face. Nous sommes encouragés de noter que le nombre de pays participants est passé de 13 à Manille à 80 à Bucarest. Je suis persuadé que le débat d'aujourd'hui aidera l'organisation mondiale à définir plus avant son rôle dans le soutien au processus de démocratisation mondial.

Au Bangladesh, des efforts sérieux et sincères sont en cours pour mettre en place et renforcer les institutions et les lois qui consolideront la démocratie et favoriseront la bonne gouvernance. Afin de promouvoir la cohésion et l'intégration sociales et d'assurer le bien-être et la participation du peuple, le Bangladesh s'est engagé dans la décentralisation du pouvoir au bénéfice des organismes locaux. Dans ce contexte, le Gouvernement, sous la conduite du Premier Ministre Sheikh Hasina, a pris l'initiative d'introduire la démocratie à la base, et le Parlement national du Bangladesh a approuvé des projets de loi visant à décentraliser l'autorité centrale, ce qui a eu pour effet de transférer davantage de pouvoir aux organes locaux élus démocratiquement, tels que l'union, *thana/upazila* et les conseils de district.

Le Bangladesh croit que le droit au développement est au centre du régime des droits de l'homme. Le développement social est demeuré l'élément essentiel de notre stratégie de développement. L'éducation, les soins de santé et l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement humain continuent de recevoir une attention prioritaire. Les droits des femmes et des enfants font l'objet d'une attention particulière. La participation de la société civile à notre développement et à nos efforts de démocratisation, en particulier dans le secteur social, a été remarquable.

Nous sommes fermement convaincus que l'ONU devrait améliorer sa capacité de répondre efficacement aux demandes des États Membres dans leurs efforts de démocratisation. Nous sommes heureux de noter que le Comité consultatif de coordination, dans le contexte des examens de 1995 et 1998 entrepris par l'ONU sur les moyens et mécanismes de soutien, a désigné des responsables chargés de contribuer à la préparation du rapport du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Cet arrangement devrait être institutionnalisé davantage et élargi à l'échelle du système. Nous pensons qu'il serait bon de faire une évaluation périodique des activités des Nations Unies dans le domaine de la démocratisation. Ceci contribuerait à rationaliser le soutien futur du Secrétariat au mécanisme de suivi qui est en place depuis la Conférence de Bucarest. Le site Web des Nations Unies sur la démocratisation devrait aussi être davantage étoffé.

Ma délégation est heureuse de noter que le processus de suivi de la mise en oeuvre des recommandations adoptées à Bucarest a commencé dans la bonne direction. Il sera tout à fait approprié de relier ceci à la mise en oeuvre de la déclaration et du programme d'action pour une culture de la paix où la démocratie a reçu une place particulière. Nous sommes heureux de noter aussi que la quatrième Conférence internationale, la première du nouveau millénaire, aura lieu sur le continent africain, au Bénin. Nous sommes persuadés que la Conférence du Bénin saura profiter de la sagesse et de la sagacité des dirigeants africains et également assurer leur interaction avec d'autres dirigeants du monde pour accélérer et élargir le processus de démocratisation qui devient rapidement un phénomène mondial.

Mme Ramírez (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons nous joindre à ce débat sur les démocraties nouvelles ou rétablies, car l'Argentine considère que les enseignements tirés de ce processus sont importants. Le mécanisme de suivi fournit une aide précieuse aux pays qui retournent à la voie démocratique ou en prennent le chemin pour la première fois.

Notre pays a conclu le 10 décembre 1983 une trajectoire de plus d'un demi-siècle d'alternance entre les gouvernements illégitimes et les gouvernements démocratiques. Depuis lors, l'Argentine a élu un président à quatre reprises, elle a renforcé ses institutions parlementaires et judiciaires et rétabli un système capable de garantir aux citoyens le respect total de leurs droits, offrant ainsi à la société civile un rôle prépondérant dans la vie du pays.

Ces dernières années, l'Amérique latine et les Caraïbes ont accéléré leur marche vers le rétablissement total de la

démocratie après plusieurs décennies au cours desquelles il n'était pas possible de vivre dans le cadre d'un système garantissant la liberté et le libre jeu des institutions politiques. Le changement a été rapide et de grande importance. Le processus de paix en Amérique centrale en est un exemple éloquent.

Les institutions interaméricaines ont été modifiées pour tenir compte de ces progrès. La Charte de l'Organisation des États américains (OEA) a été amendée de façon à stipuler l'incompatibilité de l'autoritarisme avec la participation à l'OEA.

Les quatre pays qui font partie du Marché commun austral (MERCOSUR) — l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay — ainsi que la Bolivie et le Chili, ont réaffirmé que les institutions et principes démocratiques, avec le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, sont essentiels pour permettre le plein développement des sociétés. En ce sens, ils ont souscrit à des instruments qui font de l'existence d'une démocratie viable la condition de toute participation à ce système.

Même si les courants de transformation démocratique de ces deux dernières décennies ont touché le monde entier, il y a malheureusement encore d'assez nombreux cas dans lesquels des conflits graves de tout type et des situations d'extrême pauvreté entravent le plein développement d'institutions politiques indépendantes ou portent atteinte aux progrès réalisés.

Nous trouvons plein de sens qu'au seuil du prochain millénaire, la quatrième Conférence se tienne au Bénin. Nous sommes favorables à l'initiative d'accueillir cette réunion et nous encourageons la communauté internationale à lui fournir tout son appui.

Lorsque la marginalisation, l'insécurité humaine et l'inégalité s'aggravent, il faut renverser ces tendances en encourageant les gouvernements qui refusent d'avoir recours à des conflits pour surmonter les problèmes. En outre, il faut mettre fin à la pauvreté mondiale qui se poursuit, à l'exclusion des plus pauvres et aux graves violations des droits de l'homme. Il faut que les sociétés profitent des avantages de la mondialisation, il faut partager les expériences positives et agir en commun pour surmonter les obstacles. Aujourd'hui, on ne peut rien faire isolément.

Nous nous demandons donc s'il ne serait pas opportun d'intensifier la relation entre ce mécanisme de suivi des démocraties nouvelles ou rétablies et d'autres organes importants des Nations Unies afin que cette expérience

puisse servir d'aide concrète aux pays qui sortent de conflits ou qui viennent d'entrer dans la communauté des nations.

Pour terminer, nous réaffirmons notre conviction que le système démocratique, pluraliste et ouvert est celui qui permet de canaliser convenablement la volonté populaire. La formule moderne du développement repose sur les libertés publiques, mais également sur les responsabilités qu'ont les États de renforcer ce système aussi bien sur le plan interne que vis-à-vis de la communauté internationale. C'est pour cette raison que nous sommes coauteur des projets de résolution présentés aujourd'hui.

M. Legwaila (Botswana) (*parle en anglais*) : À l'aube du nouveau millénaire nous sommes mis au défi de bien réfléchir aux drames humains — aux tragédies et aux occasions perdues, ainsi qu'aux nombreux triomphes importants de l'esprit humain, qui ont marqué ce siècle auquel nous allons faire nos adieux, j'en suis sûr, avec un soupir de soulagement. Car ce siècle a été à l'origine des mouvements et des idéologies les plus destructeurs et les plus détestés que le génie humain aurait jamais pu créer : le nazisme, le fascisme, le totalitarisme, l'apartheid et de nombreux autres.

L'aube du nouveau millénaire nous invite également à faire franchement preuve d'imagination créatrice concernant l'avenir et les possibilités sans limites qu'il offre. Nous avons survécu aux ravages de l'après-guerre froide et aux déprédations de ce qu'on a nommé le nouvel ordre mondial — nous en sommes sortis quelque peu meurtris et fortement humiliés de notre manque de perspicacité concernant les conséquences de l'un des événements les plus cataclysmiques de notre histoire : l'effondrement du communisme et la fin de la guerre froide.

Bien sûr, il ne faut pas s'y méprendre : le nouvel ordre mondial n'a pas été que luttes sanglantes, guerres civiles, dissolution chaotique de nations et parfois naissance violente et tout aussi chaotique de nouvelles nations. Il nous a souvent apporté la liberté, de l'Europe de l'Est à l'Afrique australe. La démocratie dans sa forme multipartite n'est plus décriée par les prétendus progressistes, s'ils existent toujours, comme un concept réactionnaire. C'est devenu un mode populaire de gouvernance civilisée dans le monde entier. Gouverner les peuples à l'encontre de la volonté qu'ils ont exprimée dans des élections ouvertes à tous est aujourd'hui une honte aux lourdes conséquences.

La démocratie se traduit par la liberté et la paix et elle est, à notre avis, le seul système de gouvernance compatible avec un développement durable. Mais pour survivre, prospé-

rer et créer un climat propice au développement durable, la démocratie doit être cultivée avec grand soin. La vérité est que la grande majorité des démocraties nouvelles ou rétablies sont victimes d'une situation économique très difficile. Leur survie dépendra dans une large mesure de la réponse de la communauté internationale à leur demande d'aide et de leur capacité de satisfaire les aspirations économiques de leur peuple appauvri.

Le programme d'assistance électorale des Nations Unies a joué un rôle vital s'agissant de renforcer les efforts des démocraties fragiles chaque fois que s'est fait sentir le besoin d'une telle assistance. Même l'adoption annuelle d'une résolution dans cette Assemblée sur l'assistance électorale des Nations Unies est une preuve opportune de soutien à ces démocraties nouvelles.

Les conférences des démocraties nouvelles ou rétablies qui ont eu lieu ces 12 dernières années, avec l'encouragement et l'appui actifs de l'ONU, ont beaucoup fait pour aider à maintenir l'intérêt pour la situation difficile de ces démocraties. Le continent africain, dont les nations ont été très actives ces dernières années dans la recherche de régimes politiques démocratiques, aura l'honneur d'accueillir la prochaine conférence en République du Bénin, en décembre 2000.

L'Afrique a besoin du soutien de la communauté internationale si l'on veut que ses nations puissent rester sur la voie de la démocratisation avec toutes les difficultés qu'elles connaissent. On ne peut pas douter qu'elles y soient déterminées. À Alger, il y a quelques mois, les dirigeants africains ont réaffirmé leur importante décision — prise pour la première fois à leur sommet de Harare, au Zimbabwe, en 1997 — suivant laquelle on ne peut plus tolérer de coups d'État parmi les membres de l'Organisation de l'unité africaine. Ceux qui renversent des gouvernements par la force seront désormais condamnés à un isolement sans fin.

Le processus de démocratisation a déjà beaucoup progressé. Ce que nous devons maintenant faire, c'est consolider nos réalisations afin qu'elles ne soient pas en pure perte. Les démocraties nouvelles ou rétablies ne survivront que si on leur donne les moyens d'approfondir leurs racines. Sinon, elles seront victimes de l'instabilité et verront l'armée prendre le pouvoir.

M. Adechi (Bénin) : Ma délégation voudrait remercier et présenter ses sincères félicitations au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la qualité du rapport qu'il nous a présenté sur le point qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui : «Appui du système des Nations

Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

La démocratie est une aspiration profonde de tous les peuples. Elle est un héritage commun de l'histoire de l'humanité, que chacun de nous a le devoir de protéger et de défendre en tous lieux et en tous temps.

Depuis bientôt 10 ans, le peuple béninois, a librement choisi la démocratie comme fondement de sa politique. Dix années de pratique, sanctionnées par l'organisation pacifique de plusieurs scrutins législatifs et présidentiels marqués par l'alternance nous autorisent à affirmer aujourd'hui que la démocratie est une entreprise exigeante, difficile et coûteuse. Elle requiert un apprentissage patient, ardu et soutenu. Mais il s'agit aussi du seul système politique qui permet à chaque citoyen d'exprimer librement et sans crainte ses opinions politiques. Elle offre donc le cadre aux débats d'idées qui fécondent le compromis, la tolérance, le respect et l'acceptation de l'autre, toutes choses qui créent la concorde et le sentiment d'appartenance à une société solidaire.

La démocratie implique donc l'existence d'institutions et de structures capables de faire respecter la loi et oeuvrant à la création de conditions socioéconomiques qui permettent de créer les conditions pour l'épanouissement du citoyen. Le fonctionnement régulier des dites institutions et l'organisation des consultations électorales périodiques qui font la vitalité de la démocratie appellent la mobilisation de ressources financières dont l'importance dépasse très souvent les capacités budgétaires des pays en développement. C'est pourquoi, il est nécessaire que la communauté internationale accompagne les pays concernés dès leur engagement dans le processus démocratique, en leur fournissant entre autres, l'assistance nécessaire en matière de formation de personnel électoral pour conduire les élections dans la transparence et avec les compétences requises pour réduire la contestation des résultats.

Il me semble cependant important de rappeler aussi, que quels que soient ses attraits, aucun système politique ne résiste à la dégradation continue des conditions socioéconomiques. Les citoyens de nos pays adhèrent au processus de démocratisation parce qu'ils nourrissent l'espoir qu'il créera les conditions susceptibles de conduire à une amélioration de leurs conditions de vie. Il y a cependant le risque que si cet espoir n'était pas comblé, nous assistions au retour des vieux démons que sont la dictature, les guerres civiles et j'en passe. Il va sans dire que si le processus de démocratisation ne s'accompagne pas d'une amélioration sensible de

la qualité de la vie, il est à craindre que nos jeunes démocraties ne puissent se consolider et être durables.

C'est pourquoi la communauté internationale se doit de porter une attention particulière aux solutions susceptibles de renforcer sur le plan économique et social les jeunes démocraties. Ma délégation voudrait à cet égard lancer un nouvel appel pour un accroissement de l'appui déjà appréciable dont bénéficient les démocraties nouvelles ou rétablies.

Le Bénin se félicite des résultats obtenus par la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Bucarest, en septembre 1997, et je voudrais saisir la présente occasion pour renouveler à chacun des États Membres des Nations Unies la gratitude de mon gouvernement pour le soutien unanime apporté à la candidature de mon pays, le Bénin, pour l'organisation de la quatrième réunion prévue dans le même cadre.

Pour la première fois donc, après Manille aux Philippines en Asie, Managua au Nicaragua en Amérique centrale, et Bucarest en Roumanie sur le continent européen, cette réunion se déroulera en terre africaine. Ma délégation considère que cette conférence est celle de toute l'Afrique et à cet égard sollicite à nouveau de l'ensemble de la communauté internationale, un soutien total qui pourrait être conçu comme un nouveau signe d'encouragement à la promotion de l'idéal démocratique en Afrique.

À cet effet mon pays se félicite de l'accord qu'il vient de signer avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du financement partiel de cet événement attendu par les populations du Bénin comme une nouvelle occasion de célébrer la démocratie. Le Bénin remercie également tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la contribution qu'ils voudront bien apporter au Gouvernement pour l'organisation de cette conférence. Le succès des assises de Cotonou, prévues pour la période du 4 au 6 décembre de l'an 2000, honorera sans doute la communauté internationale dans ses efforts pour la consolidation de la culture démocratique dans le monde.

Je voudrais donc lancer un appel pour une participation aussi large que possible à ce grand rendez-vous de la démocratie et souhaiter que le projet de résolution soumis à notre examen soit adopté par consensus.

M. Kazhura (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Bélarus se félicite de l'examen à la présente session de l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour portant sur l'appui du système des Nations Unies

aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous y voyons la poursuite sans relâche des principes et des valeurs formulés lors de la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Manille en 1988, de la deuxième Conférence qui s'est tenue à Managua en 1994, et de la troisième qui s'est tenue à Bucarest en 1997.

La délégation de la République du Bélarus a participé activement aux travaux de la Conférence de Bucarest. Nous jugeons extrêmement important que nos travaux aient notamment débouché sur la proposition d'élaborer un code de déontologie démocratique qui est à la base du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée. Les dispositions de ce code, qui offrent une base aux normes généralement reconnues de la démocratie et des droits de l'homme — élections libres et équitables, partage des pouvoirs, renforcement du rôle du droit, participation de la société civile au développement de la démocratie et création de conditions économiques appropriées — sont pleinement approuvées par le Gouvernement de la République du Bélarus. Ceci a été récemment confirmé par le Président du Bélarus, Alyaksandr Lukachenko, lors du Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe tenu à Istanbul.

Le Code de déontologie démocratique est particulièrement important pour le Bélarus en cette période où notre État se prépare à tenir des élections parlementaires et présidentielles. Le Président et le Gouvernement de mon pays sont tout à fait résolus à mener ces élections en pleine conformité avec les normes de la démocratie généralement reconnues et dans le respect des droits de l'homme fondamentaux. Le Code de déontologie démocratique offrira dans ce contexte des directives très nettes à notre État.

Le Bélarus est coauteur des deux projets de résolution dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui. Nous espérons que les travaux se poursuivront sur ce point et nous sommes prêts à y participer de façon active. Le Gouvernement de la République du Bélarus est reconnaissant au Gouvernement béninois de son initiative d'organiser à Cotonou, en l'an 2000, la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous pensons que cette Conférence au Bénin contribuera de façon substantielle au processus de démocratisation mondiale et au renforcement des institutions démocratiques, ainsi qu'au développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je souhaite informer les membres de l'Assemblée que la

décision relative au projet de résolution A/54/L.23 et aux amendements contenus dans le document A/54/L.46, sera prise à une date ultérieure non encore fixée.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.33, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis qu'il a été présenté, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/54/L.33 : Afrique du Sud, Autriche, Bélarus, Cameroun, Danemark, Finlande, Guinée-Bissau, Guyana, Irlande, Israël, Kirghizistan, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Thaïlande et Yémen.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.33?

Le projet de résolution A/54/L. 33 est adopté (résolution 54/36).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 39 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.